

2.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260629-340787-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 6 juillet 2026

Publié le 6 juillet 2026

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2026
SEANCE DU 29 JUIN 2026**

Suite à la convocation en date du 15 juin 2026

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Axelle DOERLER-DESENNE, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michel GACEM, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Luc MONNET, Laurent PERIN, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Isabelle FERNANDEZ, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michelle GREAUME, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Jean-Luc DARCOURT donne pouvoir à Didier MANIER, Christine DECODTS donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Agnès DENYS donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Carole DEVOS donne pouvoir à Christian POIRET, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Claudine DEROEUX, Anne VANPEENE.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, François-Xavier CADART, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Vincent LEDOUX, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Pacte Local des Solidarités : pilier "Solidarités" - adoption de l'avenant 2026 au Contrat Local des Solidarités (CLS) et pilier "Emploi" - adoption de l'avenant 2026 à la Contractualisation Insertion et Emploi (CIE)

DECIDE à la majorité:

- d'approuver l'avenant 2026 à la convention « Insertion – Emploi » entre le Département du Nord et l'État pour 2025-2027 pour les volets 1 et 2, dans les termes du projet ci-joint en annexe 1 ;

DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant 2026 au « Contrat Local des Solidarités » entre le Département du Nord et l'État pour 2024-2027, dans les termes du projet ci-joint en annexe 2 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document ou acte en lien avec les contractualisations précitées.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 48.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur Yannick CAREMELLE.

Vote intervenu à 14 h 49.

Au moment du vote, 52 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 14

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 68 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Concernant la proposition de décision relative à l'avenant à la convention départementale pour l'insertion et l'emploi (CIE) 2025-2027 :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 68

Majorité des suffrages exprimés : 35

Pour : 62 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Madame DECODTS, non-inscrite)

Contre : 6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Concernant les autres propositions de décision :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 68

Majorité des suffrages exprimés : 35

Pour : 68 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Madame DECODTS, non-inscrite)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

ANNEXE 1



Programme : 102

Convention n°E.EFT.32.25.02

Domaine fonctionnel : 0102-02-01

Action 2 : structures de mise en œuvre de la politique de l'emploi Montant :

Sous action 1 : financement du service public de l'emploi

Activité : 010200002535

GM : 10.02.01 EJ :

AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DÉPARTEMENTALE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI 2025-2027

Entre

L'État, représenté par Monsieur Bertrand GAUME, Préfet du Département de Nord, Préfet de Région et désigné ci-après par les termes « l'État »,
d'une part,

Et

Le Conseil départemental du Nord, représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental, et désigné ci-après par les termes « le Conseil départemental », d'autre part,

Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu l'instruction n° DGEFP/DFT/2025/10 du 20 mars 2025 relative à la mise en œuvre de la contractualisation 2025-2027 entre l'État et les conseils départementaux pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme pour le plein emploi ;

Vu l'instruction n° DGEFP/DFT/2026/14 du 20 mars 2026 relative à la mise en œuvre, pour l'année 2026, de la contractualisation 2025-2027 entre l'État et les conseils départementaux pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme pour le plein emploi ;

Vu la convention départementale pour l'insertion et l'emploi 2025-2027 du 20 novembre 2025 entre l'Etat et le Conseil départemental du Nord ;

Vu la délibération DGAREAS/2026/235 du Conseil départemental du département du Nord en date du 29 juin 2026 donnant l'accord du Président du Conseil départemental pour la signature du présent avenant ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- D'intégrer les dispositions financières relatives à l'exercice 2026 ;
- De modifier les annexes initiales du contrat.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

2.1 ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE L'ÉTAT

Modification de l'article 3.3 « engagements financiers »

Après le troisième paragraphe de l'article 3.3 « engagements financiers », est inséré le paragraphe suivant :

« Pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027, la contribution de l'État est fixée à 11 333 782 € (onze millions trois cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-deux euros) pour un plan d'action d'un montant prévisionnel global de 26 167 564 € (vingt-six millions cent soixante-sept mille cinq cent soixante-quatre euros) ».

2.2 CONDITIONS FINANCIÈRES

Modification de l'article 5 « conditions financières »

Après le premier paragraphe de l'article 5 « Conditions financières », est inséré le paragraphe suivant :

« L'État apporte son soutien financier au Conseil départemental dans le cadre du présent contrat à hauteur 11 333 782 € (onze millions trois cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-deux euros) en 2026 sur les crédits du programme 102 « Accès et retour à l'emploi », sur l'action 02, sous-action 1, code activité 010200002535 « Contractualisation avec CD pour transition vers FT ».

La contribution de l'État est versée de la manière suivante pour l'année 2026 :

- Une avance de 60 % du montant de l'année en cours, soit 6 800 269 €, est versée lors de la signature de la convention ;
- Le solde est versé après la constatation du service fait par l'État et sur la base des éléments de bilan intermédiaire transmis au 30 juin de l'année N+1 par le Conseil départemental dans le cadre du dialogue de gestion annuel mentionné à l'article 3.2. de la convention initiale.

Le solde ainsi calculé ne peut conduire à une dépense supérieure à l'engagement initial.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DES ANNEXES

Les annexes suivantes de la convention sont actualisées et remplacées, le cas échéant, par les versions annexées au présent avenant :

- Annexe n° 1 – Fiche action 1
- Annexe n° 2 – Fiche action 2.1
- Annexe n° 3 – Fiche action 2.2
- Annexe n° 4 – Fiche action 2 .3
- Annexe n° 5 – Plan de financement

ARTICLE 4

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

ARTICLE 5

L'ensemble des autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à ... le

Le président du Conseil départemental du Nord
Christian POIRET

Le préfet du Nord
Bertrand GAUME

Annexe 1.1

ANNEXE 1

Fiche action 1

Intitulé de l'action : Mise en œuvre des dispositions de la Loi pour le plein emploi

Contexte / État du préexistant :

La loi pour le Plein emploi (LPE), votée le 18 décembre 2023, est désormais pleinement mise en œuvre. Elle s'incarne dans la contractualisation « Insertion Emploi » du Pacte des solidarités autour de principes désormais opérationnels : « aller vers », parcours « sans couture », intensification de l'accompagnement personnalisé, décloisonnement des acteurs, contractualisation renforcée, action au plus près des territoires, accompagnement des professionnels, facilitation des échanges de données, recensement et mutualisation de l'offre de services quels que soient les statuts, gouvernance simplifiée et coordination renforcée des interventions.

Dans ce cadre, le partage de données et le développement d'un « système d'information plateforme », inscrit dans une logique de patrimoine commun et mis en œuvre par France Travail pour le compte de l'ensemble des acteurs, permettent aujourd'hui aux professionnels de l'insertion de collecter, partager et exploiter les informations nécessaires à l'évaluation des situations, au suivi des parcours et à la mise en œuvre des actions d'accompagnement adaptées.

Le Département du Nord a été précurseur en matière d'interopérabilité des systèmes d'information. Dès les premières phases de la réforme, un outil de diagnostic commun a été déployé sur le territoire de Tourcoing, reposant sur une API mise à disposition par France Travail. Cet outil a permis aux équipes du Département et de France Travail d'accéder et de partager en temps réel les données de diagnostic. Les résultats probants de cette démarche ont confirmé l'intérêt de l'interopérabilité et ont préfiguré le futur « SI plateforme » prévu par la loi. Fort de ces enseignements, le Département du Nord a poursuivi ses investissements afin de renforcer notamment le partage des offres de services entre ses propres dispositifs et ceux de France Travail.

La mise en œuvre de la loi pour le Plein emploi a ainsi entraîné des évolutions profondes, tant dans les processus métiers attachés aux parcours d'accompagnement que dans l'organisation et la gouvernance de l'écosystème des acteurs de l'insertion et de l'emploi. La réforme France Travail s'appuie désormais sur une optimisation renforcée des coopérations, en particulier entre les conseils départementaux et France Travail, dans un cadre de gouvernance renouvelé, décliné au niveau départemental. Le réseau de l'emploi a été initié dans le Nord avec l'installation le 13 janvier 2025 du Comité départemental de l'emploi, co-présidé Préfet / Président du Conseil départemental, puis des 7 comités locaux pour l'emploi (CLPE).

Anticipant ces transformations, le Département du Nord s'était engagé dès avril 2023 dans la préfiguration de la réforme avec l'expérimentation d'un « accompagnement renouvelé des allocataires du RSA » à Tourcoing. Cette dynamique a ensuite été élargie, dans le cadre du Pacte local des solidarités, aux territoires pilotes de Roubaix, Dunkerque, Maubeuge et Denain. Ces expérimentations, achevées fin 2025, ont permis de structurer les processus cibles aujourd'hui généralisés et d'en tirer des enseignements opérationnels déterminants.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, le 1er janvier 2025, le Département du Nord assure l'orientation de l'ensemble des bénéficiaires du RSA à travers des entretiens présents systématiques, permettant de proposer un parcours adapté à chaque situation. Les professionnels, qu'ils soient agents départementaux ou délégués, ont été formés au diagnostic social et professionnel « à 360° », désormais déployé comme outil socle du premier rendez-vous d'accompagnement. A noter que dans le Nord, la mobilisation de ce diagnostic se fait dès le rendez-vous d'orientation et est actualisé au moment du 1^{er} rdv d'accompagnement permettant une interaction plus efficace entre l'allocataire du RSA et son référent.

Les expérimentations conduites entre 2023 et 2025 ont démontré que la réussite de l'accompagnement renoué repose sur plusieurs leviers structurants désormais intégrés dans les pratiques courantes : le maintien d'un accompagnement intensif rendu possible par des portefeuilles réduits, la pérennisation des actions les plus efficaces (rendez-vous réguliers, interventions médico-sociales, etc.), le renforcement des liens avec les entreprises à travers des taskforces et des événements ciblés, ainsi qu'une coopération étroite et opérationnelle avec France Travail.

Elles ont ainsi permis d'identifier et de consolider les leviers décisifs en vue de la généralisation de la loi pour le Plein emploi :

- des portefeuilles d'accompagnement volontairement réduits, garants d'un suivi intensif et individualisé ;
- une coordination renforcée et structurée avec France Travail, tant sur les parcours que sur les outils ;
- une mobilisation active des entreprises, via des taskforces territoriales et des actions ciblées de mise en relation ;
- le développement et la généralisation d'outils numériques interfacés, notamment via les API France Travail et la solution Parcours Solidarités RSA.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Dans ce cadre, et en déclinaison des décrets, référentiels nationaux et recommandations du CDE, il s'agit de

- poursuivre la mise en œuvre du plan d'action 2025-2027 permettant de déployer les processus cibles ; piloter et animer sa mise en œuvre dans une logique partenariale, notamment avec France Travail ;
- favoriser le développement du « SI plateforme » national par l'adaptation du SI départemental et par l'intégration des API ; mobiliser les services numériques de France Travail tels que l'espace numérique du demandeur d'emploi et ceux mobilisant l'IA (Match FT, Chat FT) ;
- s'assurer de la participation active du Département à la nouvelle gouvernance induite par la LPE aux échelles régionale (CORE), départementale (CDE) et locale (CLPE).

Publics cibles spécifiques : OUI /NON

Si OUI :

- ☐ Primo-entrants
- ☐ Travailleurs indépendants
- ☐ Familles monoparentales
- ☐ Gens du voyage
- ☐ Jeunes (-25ans)
- ☐ Séniors

- ☐ Personnes en situation de handicap
- ☐ Public précaire / en rupture
- ☐ Femmes éloignées de l'emploi
- ☐ Sortants de prison
- ☐ Autre : _____

Cible QPV :

- ☐ Oui exclusivement
- ☐ Oui partiellement
- ☐ Non

Cible Zones rurales :

- ☐ Oui exclusivement
- ☐ Oui partiellement
- ☐ Non

Description de l'action, modalités de déploiement en cible (dont nombre de places, volumes horaires, intervention individuelle ou collective, etc.) :

- **Poursuivre le déploiement des processus cibles incarnant la mise en œuvre des dispositions de la LPE**
 - Adapter les processus métiers aux attendus de la LPE : orientation / réorientation, diagnostic, contrat d'engagement, sanction ;
 - Coordonner les chantiers liés à l'interopérabilité des systèmes d'information ;
 - Renforcer le pilotage par les résultats en veillant à la qualité des données et au respect des process ;
 - Participer à des travaux nationaux autour des systèmes d'information et des outils numériques : outils de requêtage, espace numérique du demandeur d'emploi, IA (Match FT, Chat FT), Millhorizon, AniREZO.
- **S'assurer de la participation active du Département à la gouvernance de l'emploi aux échelles régionale, départementale et locale (2025 et sur la durée de la contractualisation)**
 - Coorganiser et suivre les travaux engagés par le CDE (2025) ;
 - Assurer un suivi des commissions départementales « Levée des freins » « Jeunes » et « Insertion par l'activité économique (IAE) » co-pilotées par le Département et en particulier des feuilles de route établies selon des priorités partagées (2025) ;
 - Contribuer aux commissions « emploi » et « taskforce » en territoire qui définissent les modalités du « aller-vers » les entreprises pour favoriser le recrutement des demandeurs d'emploi y compris des allocataires du RSA dans les plans d'action mis en place de manière coordonnée ;
 - Garantir la bonne articulation entre les recommandations et stratégies départementales et les axes de travail définis localement.

- **Réaliser les bilans des expérimentations pour un accompagnement renoué des allocataires du RSA à Tourcoing, Roubaix, Dunkerque, Maubeuge et Denain**
 - Consolider le bilan général des expérimentations.
 - Coordonner la communication auprès des acteurs de l'insertion et des entreprises sur chaque territoire

Nature de la dépense :

- ☐ ETP - recrutement
- ☒ ETP - valorisation
- ☐ Prestation externe - nouveau
- ☒ Prestation externe - valorisation

Coût unitaire / BRSA ou personne concernée : NC

Date de mise en place de l'action : Dès 2025

Durée de l'action : Tout au long de la contractualisation

Partenaires et co-financeurs : NC

Budget détaillé : 635 000 €

Calendrier prévisionnel : 3 ans

Annexe 1.2

ANNEXE 2

Fiche action 2.1

Intitulé de l'action : A partir d'un diagnostic global, proposer à chaque allocataire du RSA une intensification de son parcours d'accompagnement et l'adapter à certains publics prioritaires

Contexte / État du préexistant :

Un public nordiste particulièrement vulnérable en vis-à-vis duquel la politique de retour à l'emploi du Département donne des résultats encourageants

- Dans le Nord, en 2024, le taux de chômage pour le département demeure plus élevé, que dans les autres départements des Hauts-de-France et dans le reste de la France Métropolitaine. Il atteint 10,3% au 4ème trimestre 2025 dans le Nord alors qu'il est de 9,5% dans les Hauts-de-France et de 7,7% au niveau national.
 - 36% des allocataires du RSA du département ont moins de 35 ans, 62% ont entre 35 et 64 ans et 2% ont plus de 65 ans (données Parcours RSA, Droits ouverts et versables, mai 2024).
 - Le taux de pauvreté des moins de 30 ans reste supérieur de 8 points à la moyenne nationale (22,7%) notamment dans les territoires du sud du département, avec de grandes disparités entre les territoires.
 - 53% vivent seuls, 35% sont en situation de monoparentalité (données CAF, avril 2025).
 - 56% ont plus de 5 ans d'ancienneté dans le dispositif RSA (données CAF, mars 2025).
 - Le nombre d'allocataires ayant le statut de travailleur indépendant est supérieur à 7 000 avec un flux d'environ 2 000 nouveaux allocataires par an.
- En 2025, comme en 2024, les entrées mensuelles dans le RSA restent comprises entre 5 000 et 6 000.
- Près de 90 500 allocataires du RSA ont été orientés en 2025. Ces orientations ont permis un accompagnement adapté et individualisé. En particulier :
 - Près de 14 000 sorties positives ont été enregistrées en 2025 par l'action des
 - Près de 11 000 allocataires du RSA se sont mobilisés dans le cadre de la 7ème édition de la semaine « Réussir Sans Attendre » avec France Travail en octobre 2025. Au 2 avril 2026, 3 209 ont trouvé des solutions dont 2 393 ont accédé à l'emploi et 816 à des formations ;
 - Maisons Nord Emploi ;
 - Le Nord est parmi les 18 premiers territoires expérimentateurs celui dont les résultats sont les plus probants. Le taux d'accès à l'emploi à 6 mois est de 34,2% contre 15,4% sur l'ensemble du Département du Nord hors expérimentation, soit un gain de 19 points.
- Depuis décembre 2020, la baisse du nombre de foyers allocataires payés se poursuit avec 88 390 allocataires payés fin mars 2026. Sur la période, la baisse se chiffre à plus de 17%.

Le contexte induit par la loi sur le plein emploi (LPE)

- La LPE prévoit, sur la base d'un diagnostic global, social et professionnel, de la personne, l'intensification de l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui s'appuie sur :
 - la désignation d'un référent d'accompagnement dont le portefeuille est compris entre 50 et 70 ;
 - la contractualisation d'un plan d'action qui précise les actions et démarches

- d'accompagnement dans un volume de 15h hebdomadaire permettant un accompagnement au plus près des besoins ;
 - un nombre d'entretiens fréquent et régulier entre la personne et son référent : fixé à 2 par mois minimum réglementairement, il sera hebdomadaire dans le Nord en conjuguant, en complémentarité, entretiens individuels et démarchés collectives ;
 - la participation active de la personne tout au long de son parcours.
- La LPE prévoit que l'accompagnement intensif peut être proposé consécutivement à la phase d'orientation et/ou de diagnostic, mais peut également intervenir à tout moment du parcours vers l'emploi. Dans le Nord, le Département a fait le choix de conserver la compétence « orientation » afin de proposer des parcours vers l'emploi au plus près des situations individuelles en s'appuyant sur la généralisation du diagnostic à « 360° ». Expérimenté depuis avril 2023 à Tourcoing dans le cadre de « l'expérimentation pour un accompagnement renoué des allocataires du RSA », le diagnostic à « 360° » a été étendu en 2024 aux 4 « territoires-pilotes » (Roubaix, Dunkerque, Maubeuge et Denain) et se met en place depuis fin 2024 sur l'ensemble du territoire. Ainsi, depuis novembre 2024, 7 sessions de formation ont permis de former 214 agents des Maisons Nord Emploi. Cette formation a été étendue à 613 professionnels des structures lauréates de l'AAP Insertion et emploi. Au 15 janvier 2025, 6 900 allocataires ont déjà bénéficié de ce diagnostic à « 360° ».

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action

Enjeux identifiés

- Un enjeu de politique publique :
 - Capitaliser sur les parcours intensifs ou structurants existants et ayant fait leur preuve et en particulier sur les accompagnements renoués développés dans le cadre des expérimentations éponymes.
 - Faire évoluer l'offre d'insertion départementale en cohérence avec les dispositions de l'accompagnement intensif ainsi qu'avec les orientations prises par le Comité départemental de l'emploi notamment en matière de parcours adaptés aux 4 publics prioritaires : allocataires « entrepreneurs et travailleurs indépendants (ETI) », allocataires présentant des problématiques de santé (cf. fiche action 2.2.2), allocataires âgés et allocataires relevant du secteur agricole.
 - Informer et former les professionnels départementaux et délégataires aux principes et dispositions de la LPE : diagnostic à « 360° », accompagnement intensif, régime de sanction-remobilisation.
- Un enjeu organisationnel :
 - Ajuster l'action départementale à la nouvelle gouvernance de l'emploi notamment au travers du comité départemental de l'emploi (CDE) et des comités locaux pour l'emploi (CLPE) ;
 - Faire évoluer l'action départementale pour garantir l'intensification des parcours porté par les Maisons Nord Emploi et la poursuite des accompagnements des allocataires du RSA initiés sur les 5 territoires pilotes ;
 - Intégrer le chef de filat de France Travail en matière de relations aux entreprises ;
 - Consolider la gestion de l'allocation RSA dans une logique de juste droit conjuguant droit à l'accompagnement et respect des obligations prévues par la réglementation.

Objectifs

La mise en œuvre progressive de l'intensification des parcours s'est traduite en 2025 plus de 26

600 entrées en parcours intensifs ou structurants. Pour 2026, un objectif de 30 000 entrées en parcours intensif ou structurant est attendu. Pour ce faire le Département a en particulier, pour donner suite aux expérimentations pour un accompagnement renouvelé des allocataires du RSA, initié un AAP « Accompagnement intensif » qui permet de compléter son offre d'insertion mise en œuvre par les délégataires de l'AAP « Insertion et Emploi » ainsi que par les Maisons Nord Emploi : parcours accompagnement global, parcours structurants (IOD et IAE) et coachs départementaux.

De plus, l'année 2026 va permettre de consolider les actions engagées en 2025 autour de l'accompagnement de publics ayant des besoins particuliers : allocataires rencontrant des difficultés de santé, allocataires sous statut « entrepreneurs et travailleurs indépendants » et allocataires de plus de 64 ans.

Par ailleurs, dans une double logique de soutien au secteur agricole et de retour à l'emploi des allocataires du RSA, le Département a engagé des actions visant à renforcer l'attractivité des métiers agricoles et accompagner les allocataires vers ces métiers.

Pour ce faire et en réponse aux enjeux identifiés, il s'agira sur la durée de la contractualisation de :

- Adapter et stabiliser l'organisation des services départementaux.
- Consolider la capacité des professionnels à mener un « diagnostic à 360° » et à construire un plan d'action adapté à la situation de chaque personne.
- Déployer progressivement l'intensification des parcours d'accompagnement quel que soit la distance à l'emploi des allocataires du RSA.
- Inscrire en cohérence le développement d'actions en faveur du recrutement ou de l'accès à la formation des allocataires du RSA.

Publics cibles spécifiques : OUI /NON

Si OUI :

- ☒Primo-entrants
- ☒Travailleurs indépendants
- ☒Familles monoparentales
- ☐Gens du voyage
- ☒Jeunes (-25ans)
- ☒Séniors
- ☒Personnes en situation de handicap
- ☒Public précaire / en rupture
- ☒Femmes éloignées de l'emploi
- ☒Sortants de prison
- ☐Autre : _____

Cible QPV :

- ☐Oui exclusivement
- ☒Oui partiellement
- ☐Non

Cible Zones rurales :

- ☐ Oui exclusivement
- ☒ Oui partiellement
- ☐ Non

Description de l'action, modalités de déploiement en cible (dont nombre de places, volumes horaires, intervention individuelle ou collective, etc.) :

- **Adapter et stabiliser l'organisation des services départementaux en réponse aux enjeux de l'intensification des parcours et de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA**
 - Concentrer l'activité des Maisons Nord Emploi sur l'orientation et le coaching (2025) ;
 - Garantir le principe d'une réorientation possible de l'allocataire à tout moment de son parcours et a fortiori à chaque étape de parcours ;
 - S'assurer du respect des principes de l'accompagnement intensif (taille du portefeuille des référents, contractualisation et plan d'action, nombre d'entretiens) de tous les référents, tout particulièrement par les délégataires du Département ;
 - Favoriser la complémentarité entre les plans d'action contractualisés et les initiatives en faveur du recrutement et de l'accès à la formation.

Au sein de chacune des 4 futures Maisons Nord Emploi :

- **Renforcer la capacité à réaliser un « diagnostic à 360° » dès l'entrée et tout au long du parcours en recherchant la participation active de la personne dans un objectif d'autonomisation (2025 et tout au long de la contractualisation)**
 - S'assurer que les professionnels en charge de l'orientation et de l'accompagnement sont formés : sur la base des référentiels existants. Les outils existants seront régulièrement actualisés à compter de 2026, notamment les vadémécums ;
 - Réaliser une étude de faisabilité sur une procédure d'auto-diagnostic permettant à l'allocataire d'être acteur de son diagnostic et de son accompagnement (échéance 2026 – semestre 2) ;
 - Développer un référentiel d'évaluation (par scoring ou échelle d'évaluation) pour valider la pertinence du « diagnostic à 360° » et permettre de mesurer les « évolutions positives » au-delà des retours à l'emploi (2027) ;
 - Capitaliser sur la connaissance des allocataires pour adapter l'offre d'insertion notamment en direction des publics qui cumulent plusieurs freins à l'emploi (tout au long de la contractualisation).
- **Déployer progressivement l'intensification de tous les types de parcours – emploi, socio-professionnel et social (2026 et tout au long de la contractualisation)**
 - Outiller les professionnels et les délégataires du Département en s'appuyant pour ces derniers sur les têtes de réseau qui les représentent : proposer une démarche de « formation » favorisant l'appropriation et la mobilisation des principes de l'accompagnement intensif par les professionnels et délégataires ; s'assurer de la diffusion des référentiels et les recommandations du comité départemental de l'emploi, par exemple en proposant un vadémécum de l'accompagnement intensif ; proposer aux têtes de réseaux des actions communes de type webinaires permettant de soutenir les opérateurs d'insertion et d'essaimer les bonnes pratiques (dès 2025) ;
 - Intégrer l'intensification des parcours dans les pratiques quel que soit le type de parcours : emploi, socio-professionnel ou social.
Pour ces derniers en particulier, mettre en place des parcours tenant compte des aptitudes et contraintes des personnes, notamment des plus éloignés de l'emploi,

permettant d'accélérer la levée des freins à l'emploi (2026).

Dans ce cadre un appel à projets "accompagnement intensif" a été délibéré en décembre 2025.

- Adapter en continu l'offre d'insertion au plus près des besoins (dès 2025) :
 - o Mettre en place des démarches participatives de type « design thinking » ;
 - o Mener une évaluation régulière des parcours d'insertion par exemple via des études de cohortes et monographies sur les publics prioritaires ;
 - o Mobiliser en conséquence les opérateurs d'insertion sur les territoires.
- Capitaliser sur les parcours intensifs ou structurants ayant fait leur preuve, en particulier :
 - o Consolider le déploiement des parcours d'accompagnement global sur l'ensemble du territoire et dynamiser la communauté des professionnels (dès 2025) :
 - Repérer les territoires sur lesquels les binômes manquent ou à compléter ;
 - Créer le « référentiel de l'accompagnement global » pour essaimer les bonnes pratiques et unifier le cadre de l'accompagnement global (conditions d'entrée, temps tripartite, revues régulières de portefeuille, ...) et en assurer le suivi et l'évaluation ;
 - Proposer, en lien avec France Travail, une animation des professionnels de l'accompagnement global sur chaque territoire ;
 - Développer l'interconnaissance des métiers et partager les offres de service (Département, France Travail, Soliguide) en s'appuyant sur la plateforme DORA proposée par DataInclusion ;
 - S'appuyer sur l'Académie France Travail et le Comité Local du Travail Social (CLTS) pour enrichir les pratiques des professionnels de l'accompagnement global ;
 - o Améliorer et diversifier le parcours des allocataires en parcours « IAE » (dès 2025) :
 - Poursuivre le diagnostic partagé Etat / Département sur les parcours « IAE » qui mettra l'accent sur les suites de parcours (sorties progressives vers l'emploi, sorties vers la formation) ;
 - Développer les passerelles vers le milieu marchand et entre structures de l'insertion par l'activité économique ;
 - Favoriser et accompagner la mobilisation des marchés intégrant des clauses sociales notamment en lien avec les territoires à enjeux : Bassin minier et Canal Seine Nord Europe ;
 - Mettre en place des groupes de travail avec les structures pour clarifier les règles de prescription et de suivi afin de fluidifier les parcours (2026)
- **Inscrire en cohérence le développement d'actions en faveur du recrutement ou de l'accès à la formation des allocataires du RSA (2025 et d'ici la fin de la contractualisation)**
 - Poursuivre et amplifier, en complémentarité avec les « taskforce », la définition d'actions territorialisées en faveur du recrutement et de l'accès à la formation des allocataires du RSA : notamment, organisation d'initiatives mobilisant les acteurs économiques, développement d'outils de promotion des métiers, déconstruction des représentations liées aux allocataires du RSA (dès 2025) ;
 - En particulier, capitaliser sur les dernières éditions de la semaine « Réussir sans attendre » pour amplifier les sorties positives en emploi ou en formation et amplifier tout au long de l'année des actions labellisées « Réussir sans attendre » (dès 2025) ;
 - Intégrer les actions de recrutement dans le référentiel d'accompagnement intensif (dès 2025) ;
 - Expérimenter des actions visant la sécurisation des parcours dans l'emploi (dès 2025).

Nature de la dépense :

- ☒ETP - recrutement
- ☒ETP - valorisation
- ☒Prestation externe – nouveau et existant
- ☒Prestation externe - valorisation

Coût unitaire / BRSA ou personne concernée :**Date de mise en place de l'action :** dès 2025**Durée de l'action :** durée de la contractualisation**Partenaires et co-financeurs :** Fonds européens (FSE+ et FTJ)**Budget détaillé :** 19 966 654 €**Calendrier prévisionnel :** Dès 2025**Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (issus du tableau de bord et le cas échéant à compléter par les porteurs) :****Indicateurs de réalisation**

Indicateur	Situation au 31/12/24	Cible 2025	Situation au 31/12/25	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de professionnels formés au diagnostic à « 360° » *	1 155	1 200	1 375	1 200	1 200
Nombre de personnes ayant fait l'objet d'un diagnostic à « 360° » **	10 069	80 000	76 144	80 000	80 000
Nombre d'allocataires en accompagnement intensif	-	20 000	26 639	30 000	Objectifs à fixer avec l'Etat
- dont territoires pilotes		34%	33%	NC %	
- dont AAP « Accompagnement intensif »					
- dont coaches départementaux		32%	34%	%	
- dont accompagnement global		13%	14%	%	
- dont parcours IOD		11%	9%	%	
- dont parcours IAE		10%	9%	%	

* dernière formation Spécifique en janvier 2025 - ensuite le diag est intégré dans les formations de démarrage sur Parcours des référents 20

**Depuis démarrage octobre 2024

Indicateurs d'impact

Le Département du Nord a formalisé un partenariat de recherche avec l'école doctorale SESAME de l'Université de Lille sous la direction du Professeur Nathalie Chusseau rattachée au laboratoire LEM-CNRS. Ce partenariat se concrétise par un projet de recherche mobilisant un doctorant intervenant dans le cadre d'un contrat CIFRE. Le sujet de thèse porté par le Doctorant est intitulé « Mieux connaître et mieux suivre les allocataires du RSA : caractéristiques individuelles et suivi de cohorte pour une politique publique d'insertion plus efficace ».

Une meilleure connaissance des parcours individuels, des types de publics concernés, ainsi qu'un suivi dans le temps de ces publics permettra de mieux appréhender des profils types, d'identifier les ruptures dans les parcours individuels, ainsi que les forces et faiblesses des dispositifs de terrain mis en œuvre.

En plus de dresser un profil type de ces allocataires, il s'agira également de connaître et comprendre leur parcours et d'identifier la durée moyenne de présence dans le dispositif selon les profils. Il s'agira également d'appréhender le comportement des bénéficiaires dans l'objectif de proposer des outils de politique publique plus individualisés, plus adaptés et donc plus efficaces, ainsi qu'un meilleur suivi. Dans cette optique, un outil de suivi dans la durée de cohortes d'allocataires serait particulièrement utile. Pour cela, plusieurs méthodes seront mobilisées :

- des études statistiques pour identifier la réalité du terrain ;
- des enquêtes qualitatives de terrain ;
- des analyses quantitatives mobilisant les outils statistiques et économétriques pour traiter les données existantes et recueillies ;

des outils de l'économie comportementale pour appréhender les comportements et tester des mesures incitatives de politique publique.

Annexe 1.3

ANNEXE 3

Fiche action 2.2

Intitulé de l'action : Mettre en place des parcours et actions permettant de dynamiser l'accès à l'emploi et à la formation et lever les freins périphériques à l'emploi

Contexte / État du préexistant :

Les constats révèlent des freins périphériques majeurs à l'emploi des allocataires du RSA :

- Problématiques de mobilité : 46% des allocataires citent le manque de moyen de transport comme principal obstacle à l'emploi notamment du fait des frais de déplacement.

Dans ce cadre, la Mobilité Solidaire est un enjeu collectif porté par l'Etat, la Région et les Départements au travers des Plans d'Actions de Mobilité Solidaire (PAMS). Ces PAMS permettront de mieux identifier les zones blanches, d'améliorer la coordination entre acteurs, et de structurer une offre de mobilité solidaire adaptée aux besoins des publics vulnérables, en particulier les allocataires du RSA.

- Difficultés d'accès à des solutions de garde adaptées : une part significative des allocataires du RSA mentionnent l'absence de solutions de garde d'enfants compatibles avec leurs parcours de formation ou d'emploi. D'autres freins tels que la méconnaissance des structures de la petite enfance et le manque de places d'accueil ont été identifiés.
- Accès limité aux soins et à l'accompagnement psychologique : les problématiques de santé physique et psychologique représentent des freins fréquents à l'emploi. Les allocataires du RSA sont éloignés des parcours de santé ou rencontrent des freins psychologiques.

Les référents sont souvent démunis pour accompagner sur ces problématiques.

Ces différentes problématiques amènent un besoin de soutien ponctuel pour lever les freins à l'emploi pour offrir des perspectives réelles d'insertion professionnelle et permettre une reprise d'activité ou une entrée en formation, en particulier pour le public féminin qui nécessite une prise en charge adaptée.

Au-delà de ces constats, les expérimentations menées sur les 5 territoires pilotes témoignent de la prégnance des freins à l'emploi : 52% cumulent au moins 3 freins périphériques contre 33% au national. Ci-dessous le classement des freins rencontrés par les 12 030 Nordistes accompagnés au titre des expérimentations :

- 59,1% présentent un frein lié à la mobilité (42,8% au national),
- 49,2% un frein lié au logement (21,9% au national),
- 41,8% un frein lié à la santé (30% au national),
- 37,6% un frein financier (30,3% au national),
- 33,7% un frein lié à la situation familiale (26,2% au national),
- 29,5% un frein administratif ou juridique (16,9% au national).
- 28,7% un frein lié au numérique (25,6% au national),
- 22,7% un frein lié à la lecture, l'écriture ou le calcul (15,4% au national).

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Enjeux liés à la garde d'enfants

- Garantir un accès à des solutions de garde d'enfants adaptées pour les parents en recherche d'emploi ou en formation
- Compléter les dispositifs existants de type crèche « AVIP » pour mieux couvrir les besoins, en prenant en compte les différentes tranches d'âge (moins de 3 ans et enfants scolarisés)
- Expérimenter un modèle de « Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) AVIP »

Enjeux liés à la santé et aux freins psychologiques

- Améliorer la détection des freins liés à la santé physique ou psychologique des allocataires
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement psychologique et de santé pour favoriser l'insertion professionnelle

Enjeux liés à la mobilité

- Améliorer l'accessibilité des solutions de mobilité pour les allocataires, notamment dans les territoires ruraux et peu desservis
- Développer les solutions de mobilité solidaire et durable pour les publics rencontrant des difficultés financières, géographiques ou liées à des mesures de restriction de déplacement
- S'appuyer sur les PAMS existants ou en devenir

Enjeux liés aux « coups de pouce »

- Renforcer l'offre d'accompagnement aux allocataires du RSA par un appui ciblé et adapté à leurs besoins sur les autres freins périphériques
- Offrir une aide directe aux allocataires pour permettre l'accès à l'emploi et à la formation

Objectifs

Mettre en place des actions et promouvoir les offres existantes permettant de lever les freins périphériques au retour à l'emploi :

- Développer des solutions de garde d'enfants accessibles, flexibles et adaptées aux besoins des parents en insertion professionnelle
- Proposer un « parcours santé » en lien avec les Services de Prévention Santé (SPS) départementaux et les Maisons Nord Santé
- Compléter ces parcours par une offre dédiée à la levée des freins « santé » : bilans de santé et un accompagnement psychologique
- Améliorer l'accès aux solutions de mobilité par des dispositifs adaptés
- Proposer un soutien ponctuel dit « coups de pouce » adapté aux besoins individuels des allocataires du RSA
- Soutenir les allocataires dans leur reprise d'emploi ou de formation par des dispositifs d'aides individuelles

Publics cibles spécifiques : OUI /NON

Si OUI :

- ☒ Primo-entrants
- ☒ Travailleurs indépendants
- ☒ Familles monoparentales
- ☒ Gens du voyage
- ☒ Jeunes (-25ans)
- ☒ Séniors

- ☒ Personnes en situation de handicap
- ☒ Public précaire / en rupture
- ☒ Femmes éloignées de l'emploi
- ☒ Sortants de prison
- ☐ Autre : _____

Cible QPV :

- ☐ Oui exclusivement
- ☒ Oui partiellement
- ☐ Non

Cible Zones rurales :

- ☐ Oui exclusivement
- ☒ Oui partiellement
- ☐ Non

Description de l'action, modalités de déploiement en cible (dont nombre de places, volumes horaires, intervention individuelle ou collective, etc.) :

Globalement,

- Etablir un bilan qualitatif et quantitatif des dispositifs (mobilité, parentalité, santé et « coups de pouce ») et repérer les axes d'amélioration et d'optimisation
- Mener une étude pour mesurer l'impact des dispositifs mis en place notamment sur la dynamique de retour à l'emploi
- Faciliter l'accès à l'offre d'insertion pour l'ensemble des référents accompagnant les allocataires en s'appuyant sur le SI plateforme

Parentalité

Mailler le territoire de solutions de garde adaptées (places labellisées AVIP, maisons d'assistantes maternelles, accueils itinérants) pour les parents en recherche d'emploi en lien avec la CAF, les communes, les intercommunalités et structures œuvrant dans ce domaine :

- Evaluer, dans le cadre d'une démarche ouverte aux allocataires du RSA, l'offre existante et les besoins de chaque territoire - en 2026
- En lien avec la CAF, développer un réseau d'établissements d'accueil du jeune enfants (EAJE) disposant de places labellisées AVIP
- Construire un réseau d'assistantes maternelles dédiées aux allocataires en accompagnement :
 - En lien avec la CAF, élaborer un modèle économique et juridique permettant de salarier des assistantes maternelles dédiées aux Maisons Nord Emploi – S1 2027
 - En lien avec la PMI, capter des assistantes maternelles en cours d'agrément - S1 2027
- Développer et structurer des actions de sensibilisation et d'appui en direction des allocataires du RSA la thématique « parentalité » : soutien à la parentalité, préparation à la séparation avec l'enfant, appui aux démarches administratives, connaissance des modes de garde - S1 2027
- En lien avec France Travail, mettre en place un parcours de formation aux métiers de la petite enfance – 2026 et 2027

Santé et freins psychologiques

- Former les référents à l'identification des freins de santé et des problématiques

psychologiques par le développement d'outils / dispositifs d'aide à l'orientation :

- Elaborer des fiches de « repérage santé » - 2027
- Proposer des actions de sensibilisation sur des thématiques ciblées telles que la détection des troubles psychologiques ou la gestion des situations complexes – 2027
- Proposer des « webinaires experts » animés par des professionnels de santé (psychologues, médecins de travail, infirmiers spécialisés) - 2027
- Réaliser des campagnes d'information et ateliers de sensibilisation pour mieux comprendre les interactions entre santé et emploi - 2027
- En lien avec les Services de Prévention Santé (SPS), initier un nouveau « parcours santé » comprenant un bilan initial, une orientation et un suivi régulier - S1 2027
- Proposer des actions ponctuelles de sensibilisation et d'appui aux allocataires du RSA autour de la thématique « santé » - dès 2025
- Faciliter l'accès aux soins en mobilisant l'offre de service de la CPAM, de l'Institut Pasteur et des Maisons Nord Santé départementales – S2 2025
- Mettre à disposition des ressources de psychologues au sein des MNE pour accompagner les allocataires. Dès le 1er janvier 2026, des psychologues seront disponibles sur le territoire de la MEL.

Mobilité

- Renforcer le maillage du territoire de solutions de mobilité des allocataires du RSA en cohérence avec les actions portées par les PAMS (Aire Urbaine Centrale, Arrageois, Hainaut Cambrésis Thiérache, Littoral Nord) – dès 2025
 - Développer des solutions de transport solidaire (covoiturage, autopartage, cartes de transport solidaire) en lien avec l'appel à projet départemental « Mobilité innovante en milieu rural » – 2026
 - Renforcer le partenariat avec les auto-écoles solidaires pour faciliter l'obtention du permis de conduire – S2 2025
 - Mettre en place des actions de mobilités alternatives en réponse aux enjeux environnementaux (rétrofit, conversion de véhicule à l'éthanol) – S2 2026
- Structurer une offre pour renforcer la capacité des allocataires à mobiliser les solutions « mobilité » adaptées à leur situation
 - Systématiser les diagnostics de mobilité personnalisés, dès 2025, avec le déploiement du diagnostic 360°
 - Former les référents à la thématique « mobilité » - T2 2026
 - Développer des actions de sensibilisation et d'appui à destination des allocataires du RSA – dès 2025
 - Mise en place d'un « Club de la mobilité solidaire » en lien avec la Région Hauts-de-France – T1 2027

« Coups de pouce »

- Poursuivre les travaux engagés avec le groupe témoin représentatif des allocataires bénéficiaires des « coups de pouce » - S1 2025
 - Mobiliser les résultats des questionnaires d'auto-évaluation lancés en 2024 pour proposer une évolution de l'offre « coups de pouce »
 - Mettre en place des labs de co-construction avec le groupe témoin
- Faire évoluer l'offre « coups de pouce » :
 - Intégrer les conclusions des travaux d'évaluation - 2026
 - Mettre en place un dispositif d'évaluation en continu – T4 2026
- Faciliter l'accès à l'offre d'insertion pour l'ensemble des référents accompagnant les allocataires en s'appuyant sur le SI plateforme :
 - Poursuivre le développement de l'outil de suivi de parcours « Parcours Solidarités RSA » en mobilisant DORA/Data Inclusion notamment pour intégrer l'offre de service de France Travail – S2 2025
 - Initier des travaux mobilisant l'IA pour faciliter la mise en relation offre de services /

profils des personnes accompagnées - 2026

Nature de la dépense :

- ☐ETP - recrutement
- ☒ETP - valorisation
- ☒Prestation externe – nouveau et existant
- ☒Prestation externe - valorisation

Coût unitaire / BRSA ou personne concernée :

Date de mise en place de l'action : Action existante renforcée

Durée de l'action : 2025-2027

Partenaires et co-financeurs :

- CAF, CPAM, France Travail
- Opérateurs de mobilité, EAJE, associations
- Région, Communes, Intercommunalités
- Professionnels spécialisés (psychologues, médecins, infirmiers)
- Institut Pasteur

Budget détaillé : 5 260 000 €

Calendrier prévisionnel : 2025-2027

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (issus du tableau de bord et le cas échéant à compléter par les porteurs) :

Indicateurs de réalisation

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/24	Cible 2025	Situation au 31/12/25	Cible 2026	Cible 2027
Nombre d'allocataires RSA accompagnés sur la thématique « parentalité »	A l'étude	600	201	300	600
Dont mobilisation de places dédiées (AVIP, AssMat)	A l'étude		Non connu		
Dont actions de sensibilisation / appui	612		201		
Nombre d'allocataires RSA accompagnés sur la thématique « santé »	6 011	7 500	4 205	4 600	7 500
Dont « parcours santé »	3 733	5 000	2 623	3 000	5 000
Dont actions de sensibilisation / appui	2 278	2 500	1 582	1 600	2 500
Nombre d'allocataires RSA accompagnés sur la thématique « mobilité »	902	1 000	1 317	1 500	1 700
Nombre d'allocataires RSA ayant bénéficié d'un « coup de pouce »	4 556	4 900	5 524	5 700	6 000
Dont aides individuelles	3 176	3 400	3 257	3 400	3 500
Dont actions de sensibilisation / appui	1 380	1 500	2 267	2 300	2 500
Total	12 081	14 000	11 247	12 100	15 800

Indicateur d'impact

Mise en place d'une étude qualitative et quantitative sur les actions menées, intégrant bilan / 191 des actions, questionnaires semi directifs, entretiens individuels, observations participantes et éventuellement la création d'un « focus group ».

Annexe 1.4

ANNEXE 4

Fiche action 2.3

Intitulé de l'action : « Prévenir l'entrée dans le RSA des jeunes NEET de 16 à 24 ans révolus »

Contexte/Etat du préexistant :

- Dans le Département du Nord, **353 264** jeunes dans le Département du Nord âgés de 16 à 25 ans (Source INSEE 2022, évaluation de la population).
- 21,4% de cette population soit **75 661 jeunes sont NEET** (ni en emploi, ni en étude, ni en formation mais peuvent être diplômés) (Source INSEE recensement 2019)
- **49 745 jeunes** entre 16 ans et 24 ans sont inscrits chez France Travail et ne perçoivent pas le RSA (Source France Travail mars 2025).
- **4502 jeunes** entre 16 et 24 ans perçoivent le RSA : 626 hommes et 3966 femmes (Source Extraction Wordline du 23/04/2026)
- 86,4% (64 371) ont un niveau infra bac. Parmi ces 64 371 jeunes, 25 298 ont un niveau inférieur au BEPC ou n'ont pas de diplôme (Source INSEE recensement 2019).
- La part des hommes NEET est de 52,1 % et celle des femmes est de 47,9 % (Source INSEE recensement 2019).

Le Département du Nord a engagé une politique active de retour à l'emploi des allocataires du RSA et de prévention de l'entrée dans le dispositif en favorisant l'insertion professionnelle, en développant les moyens pour lever les freins à l'emploi et en créant les conditions du positionnement des publics sur des offres d'emploi.

Le Département entend amplifier cette politique d'insertion sociale et professionnelle en direction des jeunes de 16 à 24 ans révolus, hors RSA et NEET (ni en emploi, ni en étude, ni en formation mais pouvant être diplômés) avec une focale pour les jeunes accompagnés dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance et les jeunes issus de foyers allocataires du RSA.

Un accent est mis sur le repérage, la remobilisation et l'accompagnement sur mesure des jeunes en prenant en charge la levée des freins à l'emploi dans les dimensions : santé, logement, mobilité et accès aux droits.

Pour cela, l'articulation avec les dispositifs de droit commun et d'action sociale portés par le Département, les centres sociaux, les acteurs de la prévention spécialisée, de l'Education Nationale sera renforcée.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

- **Repérer les jeunes Nordistes NEET sans accompagnement, en priorité sur le territoire du Bassin minier**
Mettre en œuvre des moyens de repérage des jeunes de 16 à 24 ans révolus hors RSA par des démarches « d'aller vers » tant physique que numérique. Des démarches « pair à pair » par la mobilisation de jeunes ambassadeurs inspirants est un moyen qui favorisera le repérage des jeunes.
- **Favoriser l'accrochage des jeunes et plus particulièrement les jeunes femmes dites à risque vers un parcours d'insertion socio-professionnelle.**
La mobilisation de dispositifs et des acteurs locaux sera un soutien à la réussite de cet objectif et permettra de renforcer la détection des fragilités notamment par des actions de

levées des freins. Un travail en direction des jeunes femmes notamment dans le cadre de la prévention des grossesses précoces sera enclenché avec les associations et les services PMI. L'objectif est de sensibiliser ces acteurs aux actions d'insertion emploi/formation existants pour ces jeunes femmes.

- **Accompagner les jeunes NEET vers l'emploi/formation et sécuriser les parcours.** Ces accompagnements seront réalisés avec les services internes du Département. Ces parcours doivent répondre aux besoins repérés et aux modes de vie des jeunes pour créer les conditions d'engagement de ces derniers (par exemple utilisation de classe virtuelle et de l'IA). Ils seront innovants, mis en œuvre dans des tiers lieux ou « hors les murs ».

Publics cibles spécifiques : OUI /NON Si OUI :

- ☐ Primo-entrants
- ☐ Travailleurs indépendants
- ☐ Familles monoparentales
- ☒ Gens du voyage
- ☒ Jeunes (-25ans)
- ☐ Séniors
- ☒ Personnes en situation de handicap
- ☒ Public précaire / en rupture
- ☒ Femmes éloignées de l'emploi
- ☐ Sortants de prison
- ☐ Autre : _____

Cible QPV :

- ☐ Oui exclusivement
- ☒ Oui partiellement
- ☐ Non

Cible Zones rurales :

- ☐ Oui exclusivement
- ☒ Oui partiellement
- ☐ Non

Description de l'action, modalités de déploiement en cible (dont nombre de places, volumes horaires, intervention individuelle ou collective, etc.) :

Nature de l'action :

Action globale territoriale de repérage, remobilisation, et accompagnement renforcé des jeunes NEET, avec une priorisation du Bassin minier et une attention particulière portée aux publics en situation de vulnérabilité dont les jeunes femmes.

Modalités de déploiement :

- **Repérer les jeunes Nordistes NEET sans accompagnement, en priorité sur le territoire du Bassin minier**
 - Améliorer la capacité de repérage des jeunes en renforçant la mobilisation des

services du Département et notamment des travailleurs sociaux des Services Sociaux de Proximité accompagnants les jeunes et leur famille.

- Repérer des jeunes par des démarches innovantes d'«aller-vers» physiques, numériques ou mixtes tels que le diagnostic en marchant, les maraudes numériques.
- Structurer ou compléter un réseau de « sentinelles » réunissant des acteurs institutionnels et associatifs en lien direct avec les jeunes : Maisons des adolescents, Service National Universel, les associations sportives notamment.
- Repérer les jeunes en situation de précarité alimentaire. Les jeunes renoncent à se nourrir correctement faute de ressources ce qui impacte directement leur santé, leur autonomie et leur capacité à s'inscrire dans un parcours d'insertion. Les repérer lors de distribution alimentaire permet de les orienter vers des dispositifs de soutien adaptés et de rétablir un socle de sécurité essentiel à toute dynamique de remobilisation.
- Repérer des jeunes en situation de précarité au sein des Résidences Habitat Jeunes (RHJ) permet d'anticiper les ruptures et de fluidifier leur parcours vers l'accès aux droits et l'orientation vers les dispositifs d'insertion professionnelle ou de logement. Un audit des RHJ va être initié avec le Chef de projet de la fiche action PLS 3.1.1. L'objet est d'identifier les bases d'un parcours d'autonomisation progressif, renforcé pour amener vers un accompagnement social et professionnel adapté à chaque jeune.
- Repérer les jeunes en situation de fragilité via les projets jeunesse des centres sociaux, et les orienter vers les dispositifs adaptés, en s'appuyant sur des actions de proximité.
- Renforcer le repérage précoce des jeunes à risque de décrochage ou de rupture, en s'appuyant sur une articulation renforcée notamment avec les fiches actions PLS 1.1.1 « Soutenir l'accrochage scolaire, notamment au passage du collège » et 1.2.1 « Renforcer le travail de rue, les maraudes numériques, les chantiers éducatifs ciblés et les actions du maintien du lien ».
- Mobiliser un groupe de jeunes ambassadeurs (jeunes hors RSA ou l'ayant été). Favoriser l'entraide, l'inspiration mutuelle et la remobilisation des jeunes éloignés de l'emploi à travers des échanges entre pairs engagés dans des parcours comme le service civique, les parcours socio-professionnels. L'objectif est de créer une dynamique d'entraide et de valorisation des parcours inspirants pour renforcer l'engagement et l'autonomie des jeunes.
- Mobiliser les personnes ressources comme les coachs sportifs, les parents, les « grands du quartier », les bénévoles, les gardiens d'immeubles. Ces personnes ressources ont été identifiées lors du diagnostic réalisé par L'Etabli. L'Etabli dans ses préconisations a indiqué qu'il est nécessaire que ces personnes ressources soient informées des dispositifs et partenaires existants.

• **Favoriser l'accrochage des jeunes et plus particulièrement les jeunes femmes dites à risque vers un parcours d'insertion socio-professionnelle**

- Structurer ou compléter un réseau réunissant les partenaires du SDAASP, les acteurs institutionnels et associatifs en lien direct avec les jeunes : SNU, Service Civique, hôpitaux, les associations sportives notamment. Ce réseau doit être agile, réactif et fluide pour favoriser l'accrochage et agir efficacement face aux situations des jeunes, en proposant des solutions concrètes et adaptées. Le renforcement des liens avec les Missions Locales sera posé pour favoriser l'accrochage des jeunes grâce à leurs offres de services.

- Des actions en direction des jeunes femmes dans le cadre de la prévention des grossesses précoces seront mises en œuvre. L'objectif est de sensibiliser les associations et les services PMI aux actions d'insertion emploi/formation existants pour ces jeunes femmes.
- **Accompagner les jeunes NEET vers l'emploi/formation et sécuriser les parcours**
 - Orienter les jeunes de 16 à 24 ans révolus NEET et hors RSA repérés vers les équipes « Réussis Sans Attendre ». Ces équipes accompagnent de manière innovante et sur-mesure les jeunes. L'objectif de ces professionnels est de sécuriser les parcours afin que les insertions emploi/formation soient durables.
 - Valoriser les compétences acquises par les jeunes lors des ateliers « Réussis Sans Attendre » par des « Open Badge ». Les Open Badges « Départementaux » pourraient être utilisés pour confirmer l'acquisition d'aptitudes, de connaissances ou de compétences qui ne sont pas reconnues par un diplôme ou une certification formelle.
 - Inscrire le Département en tant que « structure de soutien » dans le dispositif « Corps Européen de Solidarité ». Ce dispositif destiné aux jeunes de 18 à 24 ans révolus NEET a pour objet de mettre en place des projets solidaires de volontariat. Cette action se veut innovante par à la fois une activité d'intérêt générale et une mobilité géographique.
 - Proposer des ateliers ou des événements dans le Métavers via des classes virtuelles. Ces moyens vont permettre à des jeunes situés en zones rurales avec des problématiques de mobilité qui les empêchent de pouvoir s'inclure dans une démarche d'insertion professionnelle.
 - Etudier l'opportunité d'un tiers lieu situé sur le territoire de l'ERBM éloigné de l'offre de l'offre universitaire et dans un bâtiment accueillant des services de type « garde d'enfants », mobilité, santé/PMI, permettant de réduire les freins à l'accès à la formation.
- **Pour mener à bien les actions indiquées ci-dessus, l'organisation des services Départementaux sera adaptée.**
 - Des équipes insertion-logement seront à cet effet mises en place au sein des PASP, composées de Chargés de parcours, au côté de gestionnaires FSL et FDAJ. Ces chargés de parcours accompagneront de manière individuelle et collective, les publics ciblés, en complémentarité des opérateurs des appels à projets de l'Etat, de type 02R. (La réorganisation a eu lieu au 01/01/2026)

Nature de la dépense :

- ☒ ETP - recrutement
- ☒ ETP - valorisation
- ☒ Prestation externe - nouveau
- ☐ Prestation externe – valorisation

Coût unitaire / BRSA ou personne concernée :

Date de mise en place de l'action : actions existantes renforcées et actions à mettre en place suivant le calendrier prévisionnel ci-après.

Calendrier prévisionnel : Durée de l'opération : 3 ans (2024 – 2026)

2025 (Diagnostic, structuration des modalités de repérage des jeunes, propositions d'actions innovantes et lancement de la convention « L'Etabli »)

- Identifier et diagnostiquer les territoires cibles prioritaires (Bassin minier, quartiers prioritaires, zones rurales isolées). 1er trimestre 2025
- Structurer le repérage des jeunes par les services du Département, l'équipe « Réussis Sans Attendre », les résidences habitat jeunes, les services PMI et les partenaires associatifs identifiés (PEPS62) pour les amener vers un parcours d'insertion socio-professionnelle. 2ème trimestre 2025
- Structurer le repérage des jeunes à partir du fonds d'aide aux jeunes. **2ème trimestre 2025**
- Mettre en œuvre la convention avec « L'Etabli » : diagnostic en marchant et « Temps tonnelles » sur 2 quartiers du territoire de Douai (cité Heurteau secteur Somain, Quartier Asturies-Belforrière secteur Aubry) et 2 quartiers du territoire de Valenciennes (Douchy les Mines et Marly). 2ème trimestre 2025
- Restitution des rapports finaux de l'Etabli. **3er trimestre 2025 2026**
- Demande de labellisation au Corps Européen de Solidarité. **1er trimestre 2026**
- Présentation des résultats du diagnostic final de L'Etabli dans les PASP du Douaisis et du Valenciennois. 2ème trimestre 2026
- Proposer des actions innovantes : « Open Badge » - reconnaissance et valorisation des compétences- en lien avec les ateliers « Réussis Sans Attendre ». 2ème trimestre 2026
- Organiser les modalités de collaboration avec les Missions Locales pour fluidifier les parcours des jeunes. 3er trimestre 2026
- Identifier des opérateurs sur les territoires de l'ERBM notamment pour repérer les jeunes NEET. Délibération prévue à la **CP octobre 2026**

2027

- Ajustements des actions selon évaluation, poursuite du déploiement territorial, développement de nouveaux partenariats locaux, capitalisation des actions réussies, consolidation du pilotage territorial inter-acteurs, préparation d'un rapport d'impact et recommandations pour la pérennisation.

Durée de l'action : 2025 -2027

Partenaires et co-financeurs : Mission Locale / AREFIE

Budget prévisionnel de l'action : 306 000 €

Nature des dépenses

- Recrutement d'un chargé de mission.
- Financement d'initiatives locales.
- Equipe Insertion-Logement

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (issus du tableau de bord et le cas échéant à compléter par les porteurs) :

Indicateurs cibles

Indicateur	Situatio n au 31/12/20 23	Cible 2024	Cible 2025	Résultats 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de jeunes 16 à 24 ans hors RSA repérés, dont nombre de femmes	NC	Construction du process et définition des objectifs	600	762	800	1 000
Nombre de jeunes vulnérables engagés dans un parcours d'accompagnement de 16 à 24 ans révolus hors RSA dont le nombre de Femmes	NC	Construction du process et définition des objectifs	300	224	300	700

Annexe 1.5

ANNEXE 5

Annexe 5					
Construction du plan de financement - Période du 01/01/26 au 31/03/27					
PLAFOND DÉPARTEMENT 2025					
				Construction du plan de financement	
Volet	Nature et objet de dépenses	Coût de l'action	Part État	Part CD	Autre co-financement (le cas échéant)
VOLET 1	Ingénierie				
	Ingénierie procédures métier	ETP CD	55 000,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
	Intégrer les dispositions de la LPE	Solutions locales	230 000,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €
	Chefferie de projet LPE	ETP CD	75 000,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €
	Total ETP CD		360 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €
	Développement SI				
	Paramétrage SI en vue de l'interconnexion	Dépenses CD	275 000,00 €	137 500,00 €	137 500,00 €
	Total		275 000,00 €	137 500,00 €	137 500,00 €
	TOTAL BESOINS DÉPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 1 :		635 000,00 €	317 500,00 €	317 500,00 €
VOLET 2	Mise en oeuvre d'une référence d'accompagnement pour l'ensemble des BRSA / Modélisation de parcours d'accompagnement intensif				
	A partir d'un diagnostic global, proposer à chaque allocataire du RSA une intensification de son parcours d'accompagnement et l'adapter à certains publics prioritaires	Solutions	12 747 000,00 €	4 623 500,00 €	8 123 500,00 €
		ETP CD	7 020 000,00 €	3 510 000,00 €	3 510 000,00 €
	Total		19 966 564,00 €	8 233 282,00 €	11 733 282,00 €
	Mettre en place des parcours et actions permettant de dynamiser l'accès à l'emploi et à la formation et lever les freins périphériques à l'emploi socio-professionnels	Solutions locales "Santé"	684 623,00 €	342 311,50 €	342 311,50 €
		Solutions locales "Parentalité"	164 309,00 €	82 154,50 €	82 154,50 €
		Solutions locales "Mobilité"	1 133 736,00 €	566 868,00 €	566 868,00 €
		Solutions locales "Coup de pouce"	755 824,00 €	377 912,00 €	377 912,00 €
		ETP CD	3 206 131,00 €	1 603 065,50 €	1 603 065,00 €
	Total		5 260 000,00 €	2 630 000,00 €	2 630 000,00 €
	Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement				
	Prévenir l'entrée dans le RSA des jeunes NEET de 16 à 24 ans révolus	Solutions de prévention	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
		ETP CD	256 000,00 €	128 000,00 €	128 000,00 €
	Total		306 000,00 €	153 000,00 €	153 000,00 €
	TOTAL BESOINS DÉPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 2 :		25 532 564,00 €	11 016 282,00 €	14 516 282,00 €
TOTAL BESOINS DÉPARTEMENTAUX AU TITRE DES DEUX VOLETS :			26 167 564,00 €	11 333 782,00 €	14 833 782,00 €

ANNEXE 2



Imputation budgétaire

Programmes : 304

Actions :

Sous actions :

Activité :

GM :

AVENANT n° 2 au contrat local des solidarités

Entre

L'État, représenté par Monsieur Bertrand GAUME, préfet du Département du Nord, et désigné ci-après par les termes « le préfet », d'une part,

Et

Le conseil départemental du Nord, représenté par Monsieur Christian POIRET, président du Conseil départemental du Nord, et désigné ci-après par les termes « le département » ou « le Conseil départemental » d'autre part,

Vu;

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026

Vu le décret n° 2026-108 du 19 février 2026 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les conseils départementaux pour les années 2024-2027 ;

Vu l'instruction n° DGEFP/DPE/2023/192 du 27 décembre 2023 relative à la mise en œuvre de la contractualisation entre l'État et les conseils départementaux pour l'insertion et de l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/SD5A/DIPLP/2025/82 du 4 juin 2025 relative à la déclinaison territoriale du pacte des solidarités pour l'année 2025 à travers deux démarches : les contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les conseils départementaux et entre l'État et les métropoles, et les pactes locaux des solidarités menés avec les acteurs locaux ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/SD5A/DIPLP/2026/15 du 9 avril 2026 relative à la déclinaison territoriale du pacte des solidarités pour l'année 2026 à travers deux démarches : les contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les conseils départementaux et entre l'État et les métropoles, et les pactes locaux des solidarités menés avec les acteurs locaux

Vu l'avenant n° 1 au contrat local des solidarités du 2 décembre 2025 entre l'État et le Département du Nord, ci-annexé ;

Vu la délibération DGAREAS/2026/235 du Conseil départemental du Nord en date du 29 juin 2026 autorisant le président du Conseil départemental du Nord à signer le présent avenant ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- D'intégrer les dispositions financières relatives à l'exercice 2026 ;
- De modifier les annexes initiales du contrat.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DU CONTRAT

2.1 ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE L'ÉTAT

2.1.1 Modification de l'article 2.2 du contrat local des solidarités

Le deuxième tiret de l'article 2.2 du contrat local des solidarités est modifié comme suit :

« Au titre de l'année 2026, le soutien financier de l'État s'élève à un montant de 6 048 980 €.

Après le cinquième paragraphe de l'article 2.2 sont intégrées les dispositions suivantes :

« Le soutien financier de l'État au titre des crédits de l'année 2026 se répartit ainsi :

- Au titre de l'axe « Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance » : 3 031 480 € ;
- Au titre de l'axe « Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits » : 2 317 500 € ;
- Au titre de l'axe « Construire une transition écologique solidaire » : 700 000 €.

Le Département s'engage sur des montants financiers par action figurant dans le tableau financier récapitulatif joint en annexe.

Ce tableau intègre les reliquats de crédits pour des actions de l'année n-1 en cours de réalisation, lesquelles font l'objet d'un report en fonds dédiés dans les comptes du Conseil départemental.

Toute action supprimée, modifiée ou nouvelle doit faire l'objet d'un accord préalable obligatoire entre les deux parties, l'État et le Département par avenant. Dans le cas où le contenu des actions serait modifié ou de nouvelles actions créées, le Département du Nord s'engage à transmettre les nouvelles fiches-actions. »

2.1.2 Modification de l'article 2.3

L'article 2.3 « Suivi et évaluation », du contrat local des solidarités est ainsi rédigé :

Le suivi et l'évaluation de l'exécution de la présente convention sont effectués de façon conjointe par le conseil départemental et l'État. Les modalités de pilotage au niveau départemental sont définies entre le préfet de département, et le conseil départemental. Le conseil départemental renseigne chaque année, sur « Pilot'actions », le niveau d'atteinte des indicateurs locaux à partir des fiches actions (annexe n°2) et des indicateurs (annexe n°3), l'exécution financière de chaque action et établit un état d'avancement des actions contractualisées. Il s'engage à produire tout document annexe à la saisine permettant de vérifier la consommation réelle par action et l'effectivité des dépenses engagées.

L'évaluation à mi-parcours du contrat local couvre la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, soit deux années civiles. La méthode d'évaluation et le contenu du rapport doivent s'inscrire dans le cadre précisé par le guide méthodologique pour l'évaluation à mi-parcours des contrats locaux des solidarités diffusé en décembre 2025. Le Conseil départemental doit transmettre les résultats des travaux d'évaluation à mi-parcours au préfet de région au plus tard le 30 juin 2026. Les résultats de ces travaux d'évaluation ne nécessitent pas de délibération du Conseil départemental.

Au moins une action du contrat local doit faire l'objet d'une mesure d'impact. Cette mesure d'impact s'appuiera sur le livret d'accompagnement à la mesure d'impact diffusé en février 2026.

Le suivi des actions et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre du présent contrat est opéré au niveau départemental dans le cadre d'un dialogue de gestion entre les services de l'État et du conseil départemental d'une part, et de la gouvernance locale partenariale d'autre part.

Les deux co-contractants s'engagent à renseigner chaque année « Pilot'actions », outil numérique de suivi et de pilotage des contractualisations dans le champ des solidarités et de l'insertion et de l'emploi : saisie et validation dans l'outil des conventions, des actions conventionnées et de leurs mises à jour annuelles dans le cadre des avenants, et des données de bilan de l'année n-1. Plusieurs périodes de saisie sont prévues dans l'année. Les co-contractants s'engagent à renseigner l'outil pendant l'ouverture de la période de saisie. Chaque co-contractant doit toujours avoir au moins un compte pour accéder à l'outil et le renseigner.

2.1.3 Modification de l'article 2.5

L'article 2.5 « Communication » est ainsi rédigé :

Le porteur de projet s'engage à faire publicité du financement de l'État dans toute communication visuelle au public au moyen d'une insertion du logo du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles, du logo du Pacte national des solidarités, ainsi que du logo du préfet en exploitant les éléments du kit de communication mis à disposition par l'administration.

2.2 MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS

L'article 3 « MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS » du contrat local des solidarités susvisé est complété par les dispositions suivantes :

Pour 2026, la contribution financière se répartit comme suit :

6 048 980 € sont mobilisés au profit des 3 axes dans le champ des solidarités sur les crédits du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ». Ce montant est ventilé pour l'année 2026-, selon l'imputation suivante :

- 3 031 480 € sur l'action 23, sous-action 23 « Pilier 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance », activité de programmation 01 « Contractualisation avec les départements pilier 1 », code activité 0304 50 23 23 01 ;
- 2 317 500 € sur l'action 23, sous-action 25 « Pilier 3 Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits », activité de programmation 01 « Contractualisation avec les départements pilier 3 », code activité 0304 50 23 25 01 ;
- 700 000 € sur l'action 23, sous-action 26 « Pilier 4 Construire une transition écologique solidaire », activité de programmation 01 « Contractualisation avec les départements pilier 4 », code activité 0304 50 23 26 01.

100 % du montant de la contribution est versé après la date de notification du présent avenant.

Ces contributions financières seront créditées sur le compte du Conseil départemental du Nord selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à :

L'ordonnateur de la dépense est le préfet du Nord.

La/le comptable assignataire de la dépense est le Directeur départemental des finances publiques de la Somme, domicilié à l'adresse suivante : 22, rue de l'Amiral COURBET – 80 000 AMIENS.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DES ANNEXES

Les annexes suivantes du contrat susvisé sont actualisées et remplacées le cas échéant au présent avenant :

- ANNEXE 1 – Avenant n°1 au Contrat local des solidarités du 2 décembre 2025
- ANNEXE 2 - Fiches actions
- ANNEXE 3 – Tableau des actions et suivi de leurs indicateurs
- ANNEXE 4 – Tableau financier

ARTICLE 4

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

ARTICLE 5

L'ensemble des autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Lille, le

Le président du Conseil départemental
Du Nord
Christian POIRET

Le préfet
Du Nord
Bertrand GAUME

Le cas échéant, pour visa, la/le directeur(trice) régional(e) des finances publiques de
la Somme

Annexe 2

Action 1.1.1 – Agir en amont du collège

Objectifs • Renforcer l'intervention du Service Social de Proximité dans les écoles du 1^{er} degré et mettre en place une gouvernance permettant de développer la coordination avec l'Education Nationale et les partenaires locaux. • Soutenir l'accrochage scolaire en s'appuyant sur 3 leviers : la valorisation des enfants, le soutien à la parentalité ciblées et le lien avec l'école. • Favoriser la détection de premier niveau des situations de handicap ou de troubles de l'apprentissage.	
Description de l'action - Durée : 4 ans	
Modalités de mise en œuvre • Identifier les besoins des familles et les actions mises en place, notamment en QPV. Cartographier les zones sans réponse afin de pouvoir orienter l'action du Département, notamment en territoire. • Développer l'interconnaissance des acteurs en territoire. - Communiquer sur l'offre de service du SSP en direction des acteurs de l'éducation (Education nationale, associations de parents d'élèves, etc.) • Renforcer la complémentarité des missions et des compétences des acteurs. - Développer la coordination avec l'Education nationale pour renforcer l'intervention du SSP dans les écoles - Pour soutenir l'accrochage scolaire, en lien avec le Schéma des services aux familles (SDSF) : ○ Développer des actions de soutien à la parentalité ciblées ; ○ Construire des actions sur le développement de l'enfant, en direction des familles avec les écoles et les autres acteurs du territoire ○ Accompagner les familles dans la transition vers le collège ○ Développer l'internat scolaire comme un outil de prévention et un levier d'accrochage scolaire - Construire une ecomap permettant d'identifier le « réseau de proximité de l'enfant » : scolarité, soutien scolaire, activités extra-scolaires, structures sociales et santé, pour faciliter leur accès aux familles • Favoriser la détection de premier niveau des situations de handicap ou de troubles de l'apprentissage pour améliorer l'orientation. - Sensibiliser les parents sur ces troubles en	Temporalité 2nd semestre 2026 1^{er} semestre 2024 A partir de 2024 1^{er} semestre 2026 2027

partenariat avec la médecine scolaire, l'enseignant référent MDPH et les services spécialisés.		
Territoire Département avec attention particulière sur le Bassin minier, l'Avesnois, le Cambrésis.	Public cible Familles avec enfants en âge scolaire pré-collège (3-12 ans)	
Co-pilotage Direction Action Sociale, Service ingénierie sociale Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale	Co-financeurs Pour les actions spécifiques : • CAF dans le cadre des Réseaux et d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) • Dispositif de Réussite Educative • La Fondation de France (thématiques décrochage scolaire, enfant et familles en difficultés) • L'ARS	Partenaires impliqués • Les centres médico-psychologiques enfants (CMP et CMPP) • Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) • Les centres sociaux • Les maisons des parents • Les associations de parents d'élèves • Services départementaux : Direction Enfance, Famille, Jeunesse, Direction Protection maternelle et infantile • Services municipaux Enfance/Jeunesse (Dispositif de réussite éducative, service périscolaire, CLSH)
Points de vigilance éventuels • Prendre en compte les initiatives ou actions déjà existantes en les valorisant (pré-diagnostic). • Eviter la multiplication des actions sur un territoire restreint. • Couvrir l'intégralité du territoire par l'association des actions.		
Suivi-évaluation		
Livrables • Cartographie du « réseau de proximité de l'enfant » • Nouveau protocole de partenariat Département/Education Nationale Indicateurs de réalisation • Nombre d'écoles rencontrées • Nombre d'actions mises en place avec les écoles • Nombre d'actions sur la parentalité • Nombre d'instances partenariales de prévention		Indicateurs d'impact -

Budget prévisionnel de l'action 1.1.1

Année	Etat	Conseil départemental	Total
2024	75 000 €	75 000 €	150 000 €
2025	50 000 €	50 000 €	100 000 €
2026	50 000 €	50 000 €	100 000 €
2027	50 000 €	50 000 €	100 000 €

Total	225 000 €	225 000 €	450 000 €
-------	-----------	-----------	-----------

Nature des dépenses

- Financement d'outils d'information, de sensibilisation et de communication
- Recrutement d'un chargé de mission (0,5 ETP)

Indicateurs cibles

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre d'instances mises en place (nouvelles et suivies)	NC	En cours de définition	5	4	13
Nombre d'actions et d'outils créés Et suivis	NC	En cours de définition	2	4	5
Nombre de nouvelles interventions sociales collectives mises en place en partenariat avec les écoles	NC	En cours de définition	5	10	10

Action 1.1.2 – Soutenir l'accrochage scolaire au collège

Description de l'action - Durée : 3 ans	
Modalités de mise en œuvre	Temporalité
• Mobiliser le réseau des 73 postes d'éducateurs ALSES (Acteur de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire) missionnés dans 74 collèges majoritairement en REP et REP + du département du Nord (sur les 202 collèges publics du territoire). - Définir les objectifs d'actions territorialisés à travailler en 2024-2025-2026, ciblé sur le passage au collège, avec l'appui de l'APSN (centre de ressources sur la prévention spécialisée), en lien avec les équipes de prévention spécialisée et en fonction des interventions sur les quartiers de vie des enfants (par exemple : valorisation des réussites, accompagnement des élèves exclus, mobilisation du mentorat, des dispositifs réussite éducative, accompagnement des élèves absentéistes, ouverture culturelle, actions en direction des parents...) : ○ organiser un séminaire ou une journée de travail avec les ALSES et l'APSN dès 2024 ; ○ élaborer des actions en lien avec les partenaires locaux : collèges, cités éducatives, réussite éducative, écoles primaires, MNS, associations de prévention, centre sociaux, associations sportives, culturelles, caritatives, dispositif de droit commun, acteurs de l'insertion professionnelle... ; ○ organiser un pilotage permettant le suivi de ces actions collectives spécifiques et individuelles ; ○ améliorer la mobilisation des dispositifs de droit commun pour les élèves à risque de décrochage (vacances apprenantes, devoirs faits, ...) ; ○ faire relais avec les intervenants du primaire, notamment via le SSP et les services d'accueil de jour éventuellement mobilisés. • Mesurer l'impact social du dispositif ALSES. - Mettre en place un suivi comparatif de plusieurs cohortes de collégiens (avec / sans ALSES), avec l'APSN, sous le pilotage de la Direction de la Modernisation et de l'Evaluation (Département) et de la Direction académique. • Mobiliser des associations partenaires promouvant la réussite éducative notamment sur les territoires ruraux du département en complément des autres actions (AFEV, Proximité, Les Ombres, ...) et auprès des publics prioritaires (jeunes en difficulté éducative, jeunes ayant une mesure de protection de l'enfance, ...), en ciblant sur le public scolaire.	Calendrier de travail défini avec l'Education Nationale : A compter de mai 2024 Réalisé en 2024-2025 : révision du protocole ALSES et des conventions avec la DSDEN Réalisé en avril 2025 : journée de travail pilotée par l'APSN avec les ALSES 2025 2025 2025 2025 Lancement du comité de suivi : 1^{er} juillet 2024 Courriers Département/EN adressés aux proviseurs de collèges pour l'étude en mai 2025 2024

Territoires - Les 74 collèges de rattachement des ALSES ainsi que les territoires de résidence des collégiens en QPV et dans les territoires prioritaires du sud du Département - Dont 22 collèges dans le Bassin minier (10 Douaisis et 12 Valenciennois)		Public cible Collégiens des QPV et territoires prioritaires du sud du département
Co-pilotage Direction Enfance, Famille, Jeunesse Education nationale (Académie)	Co-financeurs -	Partenaires impliqués - Service social de proximité - Clubs de prévention - Collèges - Centre ressource de la prévention spécialisée : APSN - Associations de mentorat
Points de vigilance éventuels - Intégration du dispositif au sein du collège (sensibilisation de l'équipe éducative au dispositif). - Portage institutionnel et du chef d'établissement. - Coordination du pôle social en lien avec l'assistante sociale, l'infirmière et le/la CPE.		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation - Nombre de jeunes collégiens accompagnés par les ALSES - Nombre d'actions collectives réalisées - Nombre de jeunes mobilisés dans les actions collectives - Nature des demandes exprimées par les jeunes et les objectifs réellement travaillés - Nombre de jeunes accompagnés par les dispositifs « élèves exclus »		Indicateurs d'impact Mesure d'impact social à évaluer sur les 3 ans par un suivi comparatif de cohorte de collégiens (collège avec / sans ALSES)

Budget prévisionnel de l'action 1.1.2

Année	Etat	Conseil départemental	Total
2024	1,925 M€	1,925 M€	3,850 M€
2025	2,056 M€	2,056 M€	4,112 M€
2026	2,056 M€	2,056 M€	4,112 M€
2027	2,056 M€	2,056 M€	4,112 M€
Total	8,093 M€	8,093 M€	16,186 M€

Nature des dépenses

- Financement des postes d'ALSES
- Financement de l'Association de Prévention Spécialisée du Nord (APSN) pour la réalisation de l'étude d'impact, la coordination des actions et la base de données d'activité
- Subventions aux associations mobilisées pour les actions ciblées

Indicateurs cibles :

Indicateur	Situation au 31/12/2023	2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de jeunes collégiens accompagnés par les ALSES	3 229 (269 dans le Douaisis et 438 dans Valenciennois)	3501 (416 dans le Douaisis et 381 dans le Valenciennois)	3637	3773	3909
Nombre d'actions collectives réalisées	3700	3800	3800	3810	3815
Nombre de jeunes mobilisés dans les actions collectives	NC	20651	20660	20680	20700
Nature des demandes exprimées par les jeunes et les objectifs réellement travaillés	1. Scolarité, 2. Besoin de parler, d'être écouté, 3. Accès aux loisirs/vacances	NC	1. Scolarité, 2. Besoin de parler, d'être écouté,	1. Scolarité, 2. Besoin de parler, d'être écouté,	1. Scolarité, 2. Besoin de parler, d'être écouté,
Nombre de jeunes accompagnés par les dispositifs « élèves exclus »	282 (Avesnois, Lille, Roubaix, Tourcoing) ¹	NC	300	350	400
Mesure d'impact social à évaluer sur les 3 ans par un suivi comparatif de cohorte de collégiens (collège avec / sans ALSES)	Etude lancée en 2024	Travail de préparation (4 comités techniques et groupes de travail)	Démarrage de l'étude dans les collèges	Publication des premiers enseignements de l'étude	Publication résultat final de l'étude

¹ Un dispositif dédié est mis en place sur ces territoires

Action 1.2.1 - Renforcer le travail de rue, la présence des éducateurs sur les réseaux sociaux, et les actions de maintien du lien, en direction des mineurs en risque de marginalisation ou rupture

Objectifs • Renforcer le travail de rue • Renforcer la présence des éducateurs sur les réseaux sociaux		
Description de l'action – Durée 4 ans		
Modalités de mise en œuvre • Actualiser le diagnostic partagé avec les partenaires locaux afin de mieux cibler les quartiers et les publics les plus en voie de marginalisation. • Renforcer la démarche d'« aller-vers ». - Repérer les lieux de repli et les horaires de fréquentation de l'espace public des jeunes les plus marginalisés afin d'établir un premier contact, en particulier sur les territoires du Bassin minier et du sud du département. - Maintenir le poste « maraude mixte » de la Sauvegarde pour intervenir auprès des enfants et des jeunes des bidonvilles. - Développer les services civiques dans les territoires prioritaires, en s'appuyant sur Unis Cités. • Développer la présence des éducateurs sur les réseaux sociaux. - Réaliser un état des lieux des pratiques numériques en cours et des « promeneurs du net » labellisés au sein des clubs de prévention. - Identifier les réponses spécifiques à apporter aux jeunes sur des problématiques cibles : prostitution, harcèlement, radicalisation, isolement. • Développer les actions collectives en soirée et le week-end • Renforcer le maintien du lien avec les jeunes ayant été confiés à l'ASE en soutenant l'action de l'ADEPAPE sur les territoires du sud du département et du Bassin minier et les services de maintien des liens des maisons d'enfants.		Temporalité Tous les ans à travers les contrats d'objectifs concertés, et selon le niveau de partenariat avec les communes Tous les ans Tous les ans Juillet 2025 : Etude sur les pratiques numériques des éducateurs spécialisés Plusieurs fois par an, à compter de 2026 : participation aux instances de labélisation des associations au dispositif Promeneurs du Net Tous les ans Tous les ans
Territoire • Territoire d'habilitation des associations de prévention - Territoires QPV • Territoire du Bassin minier (ERBM) • Sud du département	Public cible Mineurs en risque de danger ou de marginalisation.	
Pilotage Direction Enfance, Familles, Jeunesse	Co-financeurs Pour les actions spécifiques : • Etat Politique	Partenaires impliqués • Associations de prévention spécialisée • Centre ressource de la prévention spécialisée (APSN)

	de la ville dont Adulte Relais, le FIPD • Les EPCI ou les Communes • CAF	• Services départementaux : Services sociaux de proximité, Protection Maternelle et Infantile • Services municipaux • Missions Locales • Opérateurs CEJ-R • Centres Sociaux • Protection judiciaire de la jeunesse, Service pénitentiaire d'insertion et de probation • CAF • Bailleurs Sociaux • Associations : Unis-Cités - ADEPAPE – MECS – Reconnect
Points de vigilance éventuels • Veiller à l'articulation des missions de la prévention spécialisée avec les dispositifs jeunesse, de la politique de la ville et projet éducatif local des communes (sur les thématiques éducation et prévention de la délinquance). • Mobiliser les associations de prévention spécialisée pour l'obtention du label Promeneurs du Net financé par la CAF. • Veiller à la mobilisation des établissements scolaires ou structures d'insertion de rattachement des jeunes.		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation • Nombre de jeunes rencontrés par le travail de rue avec un focus sur le Bassin minier • Nombre de jeunes accompagnés avec un focus sur le Bassin minier • Structuration des séquences de travail de rue (durée et créneaux de la semaine, quartiers concernés) • Nombre d'actions collectives et nombre de jeunes participants • Nombre de jeunes en lien avec l'ADEPAPE ou autre service de maintien du lien après sortie de l'ASE		Indicateurs d'impact -

Budget prévisionnel de l'action 1.2.1

Année	Etat	Conseil départemental	Total
2024	365 000 €	365 000 €	730 000 €
2025	950 000 €	950 000 €	1 900 000 €
2026	950 000 €	950 000 €	1 900 000 €
2027	950 000 €	950 000 €	1 900 000 €
Total	3 215 000 €	3 215 000 €	6 430 000 €

Nature des dépenses

- Financement des clubs de prévention pour la réalisation des actions ciblées.
- Financement des associations intervenant dans le maintien des liens avec les jeunes sortis de l'ASE.

Indicateurs cibles :

Indicateur	Situation au 31/12/2023	2024	2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de jeunes rencontrés par le travail de rue	9 500	9 568	9 983	10 000	10 100
Nombre de jeunes accompagnés avec un focus sur le Bassin minier	9 153 (803 dans le Douaisis et 982 dans le valenciennois)	9 866 (803 dans le Douaisis et 982 dans le valenciennois)	9 449	9 500	9 600
Structuration des séquences de travail de rue (durée et créneaux de la semaine, quartiers concernés)	62% des créneaux en rapport avec les horaires des collégiens (matin, midi, après-midi) 38 % réalisé après 17 heures et en soirée	Plus de deux tiers du travail de rue (68 %) est volontairement ajusté aux rythmes scolaires des collégiens 32 % se déroule en dehors des horaires scolaires	70 % des séquences de travail de rue sont réalisées sur des plages horaires adaptées aux rythmes des collégiens 30 % des séquences de travail de rue sont réalisées après 17 heures et en soirée.	Idem avec développement sur les weekends et nouveaux lieux de fréquentation des jeunes	Idem
Nombre d'actions collectives et nombre de jeunes participants	1 541 actions 10 070 participants	1 850 actions 14 991 participants	1 869 actions 15 000 participants	1 900 actions 15 000 participants	1 900 actions 15 000 participants
Nombre de jeunes en lien avec l'ADEPAPE ou autre service de maintien du lien après sortie de l'ASE	80 jeunes de 18 à 25	85 jeunes de 18 à 25 ans, dont 9 jeunes sur un accompagnement délégué par le Département.	98 jeunes adhérents de 18 à 25 ans (dont 49 F et 49 H) Dont 30 nouveaux adhérents	105 jeunes de 18- 25 ans	115 jeunes de 18- 25 ans

Action 3.1.1. - Accompagner les parcours des jeunes vulnérables en amont de leur entrée en résidence habitat jeunes (RHJ) et garantir un suivi de parcours sans rupture

Objectifs	
- Sensibiliser et informer les jeunes sur ce qu'implique être autonome et locataire. - Proposer un accompagnement sur mesure aux jeunes pendant leur séjour en RHJ pour préparer une sortie positive.	
Description de l'action – durée 4 ans	
Modalités de mise en œuvre	Temporalité
- Sensibiliser et informer les jeunes sur ce qu'implique être autonome et locataire. - Elaborer un programme d'informations collectives à destination des jeunes et de leurs parents par différents professionnels dans les lieux fréquentés par les jeunes (actions logement des jeunes). - Tenir annuellement une Journée départementale Portes Ouvertes en RHJ en s'appuyant sur l'Urhaj et l'Unafo. Capitaliser sur l'évènement « Bail Meeting » pour amener un travail sur la journée portes ouvertes RHJ. - Proposer un accompagnement sur mesure aux jeunes pendant leur séjour en RHJ pour préparer une sortie positive. - Elaborer un nouveau protocole RHJ 2024-2029 de manière partenariale. - Soutenir les RHJ dans la mise en œuvre du protocole de 2024 à 2027 : - Questionnaire à destination des gestionnaires RHJ ; - Rencontre avec les professionnels des RHJ - Construire le cadre d'un accueil qualifié de tous les jeunes en situation de vulnérabilité via la formalisation d'un document d'engagement "mon projet d'accompagnement" avec les utilisateurs (DEFJ/DAS/CMAO/RHJ) - Redéfinir les modalités d'accompagnement en RHJ et de financement en cohérence avec les dispositifs de l'Etat et de la CAF autour de 4 axes : l'accès aux droits, l'accès aux soins, à l'emploi et au logement autonome. Prendre en compte la qualité de l'accueil, un accompagnement adapté aux besoins des jeunes et vulnérabilité identifiée, les sorties positives emploi et logement - Proposer un accompagnement éducatif spécifique pour mineurs et majeurs en situations complexes,	- Depuis 2024 - Fin 2026/2027 - Délibération le 23 septembre 2024 et signature du protocole le 19 juin 2025 2nd trimestre 2026 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2026 1^{er} semestre 2026 - Proposition de nouveaux critères de financement CD dernier trimestre 2026 - Dernier rapport DEFJ (Cp du 30 juin 2025)

(exemple dans la résidence Arcadis : 5 places pour mineurs en rupture) avec un accompagnement éducatif et la présence de veilleurs. - Définir et évaluer de nouveaux objectifs de suivi de l'observatoire RHJ. - Créer les conditions d'un pilotage régulier autour d'une gouvernance partagée dans le cadre du comité des financeurs avec le CD (DEFJ, DAS) la DDETS, la CAF • Expérimenter des dispositifs innovants : - Expérimentation avec la CMAO et Arcadis sur les entrées de la nouvelle résidence Arcadis de 92 places. - Bilan à reprendre par le prestataire dans le cadre de l'étude d'impact • Préparer et sécuriser la sortie en partenariat avec les acteurs du territoire et les bailleurs. - Mettre en place des partenariats avec les acteurs du territoire d'accueil, en lien avec les pôles d'action sociale de proximité et l'animation territoriale du protocole. - Conventionnement avec Partenord Habitat pour fluidifier les sorties des jeunes en RHJ		• A partir de 2027 • Réunion trimestrielle depuis 2024 • Comité de suivi depuis octobre 2024 – pilotage Chargées de mission logement PASP et CMAO et PEFJ • 2027 • En 2027 en lien avec les nouveaux critères de financement RHJ et avec le nouveau PLAN 2026/2030 • Avenant 2027
Territoire Département du Nord	Public cible • Jeunes en situation de vulnérabilité de 16 à 29 ans avec une focale sur les 16 à 24 ans en prévention de l'entrée dans le RSA	
Pilotage Direction de l'Action Sociale, Pôle Ingénierie Sociale en s'appuyant sur : - le Comité des financeurs RHJ, - le Comité de suivi du Protocole	Co-financeurs -	Partenaires impliqués • EPCI • Union régionale « Habitat jeunes » (URHAJ) • Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO) • DDETS, DDTM • CAF • SIAO
Points de vigilance éventuels Veiller à la cohérence avec la politique « Logement d'abord 2 » et l'objectif de construction de 25 000 logements en résidence sociale et Foyers de jeunes travailleurs (métropole et outre-mer). Mobilisation des travailleurs sociaux SSP, Enfance, coach jeune pour préparer l'entrée en RHJ		
Suivi-évaluation		
Livrable Protocole RHJ 2024-2029 Indicateurs de réalisation Nombre de jeunes accompagnés	Indicateur d'impact Evaluation par la Direction de la modernisation et de l'évaluation (DMEN) : - Les RHJ sécurisent-elles le parcours résidentiel des jeunes et leur donnent-elles des clés pour bâtir leur avenir ? - Permettent-elles un travail sur les autres	

	facteurs d'insertion et d'autonomie ? ⇒ Note de cadrage DMEN en cours de finalisation
--	--

Budget prévisionnel de l'action 3.1.1

Année	Etat	Conseil départemental	Total
2024	903 250 €	903 250 €	1, 806 M€
2025	1 115 000 €	1 685 000 €	2, 800 M€
2026	1 115 000 €	1 685 000 €	2, 800 M€
2027	1 115 000 €	1 685 000 €	2, 800 M€
Total	4 248 250 €	5 958 250 €	10 206 500 €

Nature des dépenses

- Financement de l'accompagnement en RHJ
- Chefferie de projets (pilotage et ingénierie)
- Financement d'actions d'information et de communication

Indicateurs cibles

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de jeunes accueillis en 2024, 2025 et 2026 dans l'attente du déploiement du dispositif	NC	1 850 (jeunes accueillis)	1 850 (jeunes accueillis)	2 050 (jeunes accueillis)	1 333 (jeunes en situation de vulnérabilité accompagnés)

Action 3.1.2. - Poursuivre et développer les travaux sur l'offre de logements adaptés, notamment dans le sud du Département et les démarches « logement d'abord »

Objectifs	
- Soutenir les projets de logement accompagné visant les jeunes les plus vulnérables et isolés. - Soutenir les services de préparation et d'accompagnement à l'autonomie des jeunes sans soutien familial, confiés et ayant été confiés à l'ASE, notamment ceux proposant des baux glissants. - Développer l'intermédiation locative en parc privé et social, notamment sur les territoires ruraux pour capter une offre complémentaire, adaptée, décente et non énergivore.	
Description de l'action – Durée 4 ans	
Sur la Métropole Lilloise : « PLAJ1 » de MIRIAD à Roubaix : 1 logement « test » de préparation et des logements dans le diffus, avec un accompagnement adapté proposé par des TISF et des éducateurs spécialisés (40 jeunes en file active). - PLAJ 2.0 : accompagnement intensif auprès de jeunes sortants d'hébergement au sein de MECS ou de familles d'accueil, en accompagnement vers et dans le logement autonome. L'accompagnement global inclut les dimensions sociales, budgétaires et de la vie quotidienne pour un public présentant différentes vulnérabilités. - FCP Hébergement : 17 logements tremplin pour jeunes de 18 à 25 ans en parcours d'insertion professionnelle. - ARCADIS : accompagnement de 5 accompagnements en file active. Public cible : mineurs à partir de 16 ans en rupture institutionnelle. - Baux glissants avec Traits d'Union sur le territoire de l'avesnois : 6 places en appartements diffus pour les 18-20 ans. - SAS MAJT : capacité d'accueil de 3 chambres au sein d'un logement collectif (T4 avec espaces partagés), pour des séjours de 15 jours renouvelables jusqu'à 6 semaines maximum, permettant une mise à l'abri immédiate des jeunes concernés. Accompagnement social intensif durant le temps court d'accueil, travail actif sur les perspectives de sortie vers une solution durable - SPOT (SPRENE/ITINERAIRE) : accompagnement de jeunes en grande vulnérabilité, notamment en situation de fugue. Mise à disposition d'un appartement avec accompagnement renforcé pour protéger le jeune de la marginalisation dans un premier temps. Sur le littoral : - Action logement des jeunes (LOJE) de l'AFEJI : accompagnement de 25 jeunes en file active. Sud du Département : - Service de l'EPDSAE d'appartements autonomes pour	Temporalité Réalisé En cours de réalisation Réalisé Réalisé Réalisé En cours de réalisation En cours de réalisation Réalisé Réalisé

jeunes confiés à l'ASE sur le Cambrésis (5 places), Douaisis (5 places) et Avesnois (4 places) et de l'association ARPE sur Cambrai (10 places). - DASA sud : dispositif à seuil adapté, accompagnement de 12 jeunes en appartement. - Dispositif ALOE de l'ALEFPA sur le Valenciennois : 10 places en appartements diffus pour 16-18 ans. - Trait d'union : 6 places en appartement transition vers autonomie. - Baux glissants avec Claire Morandat sur le Valenciennois : 16 places en appartements avec accompagnement et bail glissant pour les 16-21 ans. - Relance du partenariat avec Partenord pour augmenter le taux de relogement des jeunes ayant été confiés à l'ASE dans le parc du bailleur sur le sud.		Réalisé
		Réalisé
		Réalisé
		Réalisé
		Réalisé
Territoire • Métropole • Littoral • Bassin minier • Sud avesnois		Public cible Jeunes de 16 à 25 ans sans soutien familial, dont jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance
Pilotage Direction Enfance, Familles, Jeunesse	Co-financeurs de l'offre de logements adaptés • MEL • Etat	Partenaires impliqués • SIAO • Associations de protection de l'enfance, opérateurs logement et bailleurs sociaux
Points de vigilance éventuels -		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation • Nombre d'accompagnements et de places de logements adaptés financés par territoire • Nombre de jeunes ayant bénéficié des dispositifs financés de logements accompagnés • Nombre de jeunes ayant accédé au logement		Indicateurs d'impact

Budget prévisionnel de l'action 3.1.2

Année	Etat	Conseil départemental	Total
2024	1,125 M€	1,125 M€	2,250 M€
2025	1,125 M€	1,125 M€	2,250 M€
2026	1,125 M€	1,125 M€	2,250 M€
2027	1,125 M€	1,125 M€	2,250 M€
Total	4,5 M€	4,5 M€	9 M€

Nature des dépenses

- Financement des associations porteuses des projet

Indicateurs cibles

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre d'accompagnements et de places de logements adaptés financés par territoire	NC	NC	268	281	281
Nombre de jeunes ayant bénéficié des dispositifs de logement accompagnés	NC	NC	364	411	464
Nombre de jeunes ayant accédé au logement	NC	NC	330	380	430
Nombre de places créées	NC	NC	268	281	281

3.2.1. - Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles des travailleurs sociaux et équipes socio-administratives

Objectifs • Mettre en place une recherche-action autour de la thématique d'aller-vers en s'appuyant sur le CLTS – DS (Comité local du travail social et du développement social). • Favoriser l'innovation des pratiques des équipes et renforcer la capacité de repérage des besoins d'accompagnement des ménages. • Renforcer l'information auprès des partenaires du Département et acteurs des territoires sur l'offre de service des Services sociaux de proximité afin de faciliter l'accompagnement de nouvelles familles.		
Description de l'action - Durée : 4 ans		
Modalités de mise en œuvre • Construire avec le CLTS-DS le cadre d'une recherche-action permettant de développer les pratiques d'aller-vers. • Etudier l'offre d'accueil physique et numérique afin d'optimiser les points de contacts avec les publics. • Créer une instance avec les centres de formation des travailleurs sociaux pour les impliquer à la recherche-action et se coordonner, identifier les besoins complémentaires en formation et renforcer la cohérence entre formation initiale et formation continue. • Créer un référentiel méthodologique à destination des travailleurs sociaux du SSP sur l'aller vers • Mettre en place un plan de formation continue pour diffuser de nouvelles pratiques. - Former les travailleurs sociaux des SSP en s'appuyant sur les évolutions des publics et les évolutions des pratiques en travail social. - Ouvrir ces formations aux professionnels de la PMI, des services enfance et des équipes socio-administratives. • Promouvoir l'offre de service et les actions menées par les Services sociaux de proximité (SSP) auprès des professionnels et du grand public. - Créer des outils de communication à destination des publics et des partenaires, en s'appuyant entre autres sur Soliguide. - Valoriser les actions menées par les SSP à l'interne du Département (intranet, événements de communication dédiés, banque d'initiatives locales) et à l'externe (site lenord.fr, réseaux sociaux, Nordinfo).		Temporalité 1er semestre 2026 A partir de 2024 2026 2027 A partir de mars 2025 jusque 2027 2027 A partir de 2024
Territoire Département du Nord avec une attention particulière au Bassin minier (ERBM)		Public cible Public éloigné des services sociaux de proximité du Département
Pilotage	Co-financeurs -	Partenaires impliqués • Direction de la

Direction action sociale, Service ingénierie sociale		communication - Centres de formation des travailleurs sociaux ; CNFPT - Services départementaux : Direction des ressources humaines - service formation ; équipes socio-administratives - CCAS - Missions locales - Associations - Centres sociaux
---	--	---

Points de vigilance éventuels

-

Suivi-évaluation

Livrables

Cadre de la recherche-action
Référentiel méthodologique (aller-vers, collectif)
Plan de formation

Indicateurs de réalisation

Nombre de professionnels formés
Nombre de points de contact
Nombre d'actions collectives impliquant le SSP
Nombre de nordistes rencontrés
Nombre de dossiers créés

Indicateurs d'impact

Résultats de la recherche-action

Budget prévisionnel de l'action 3.2.1

Année	Etat	Conseil départemental	Total
2024	180 000 €	180 000 €	360 000 €
2025	77 500 €	77 500 €	155 000 €
2026	77 500 €	77 500 €	155 000 €
2027	77 500 €	77 500 €	155 000 €
Total	412 500 €	412 500 €	825 000 €

Nature des dépenses

- Financement du plan de formation des services départementaux
- Chefferie de projet (ingénierie et pilotage), recrutement d'un chargé de mission (0,5 ETP)

Indicateurs cibles

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de professionnels formés	NC	Définition du plan de formation	+370	+370	+370

Action 4.1

Axe 4	Construire une transition écologique solidaire
Action 4.1	Repérer les ménages et accompagner les personnes en situation de vulnérabilité énergétique via les visites à domicile des travailleurs sociaux-du Département et à travers le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Présentation de l'action

Constats et enjeux

- En 2021, la moitié des ménages français consacrent plus de 4,6 % de leur revenu aux dépenses énergétiques liées au logement. Ceux qui y consacrent au moins le double (9,2 %) sont considérés comme vulnérables, soit 554 000 ménages des Hauts-de-France. Cela représente 22,7 % des ménages de la région, une proportion nettement plus élevée qu'en France métropolitaine (17,4 %) (source : Insee Analyses Hauts-de-France • n°194 • Juillet 2025).
- La vulnérabilité est plus concentrée dans l'Avesnois (31,7%) et dans le Cambrésis (33,4%). La part des ménages concernés est de 26% dans le Valenciennois, 21,3% dans le Douaisis, 21,8% dans le Dunkerquois. La région lilloise a une part faible (15,7%) mais un nombre élevé de ménages vulnérables (73 600) (source : Insee, Fideli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; ADEME, base des DPE 2022-juin 2023).
- La répartition entre les propriétaires occupants et les locataires dans les parcs privé et social touchés par la précarité énergétique varie d'un territoire à un autre, avec des taux distincts.
 - Dans le Valenciennois 26,9 % des ménages propriétaires sont vulnérables, 26,6 % de locataires du privé sont vulnérables et 23,6 % des locataires du parc public sont vulnérables.
 - Dans le Cambrésis, plus de la moitié des propriétaires ou locataires du parc privé sont dans un logement énergivore (sources : Insee, RP 2021, exploitations principales).
- En 2024, au sein du Département, les Services Sociaux de Proximité (SSP) ont effectué plus de 20 000 visites à domicile, dans le cadre d'accompagnements polyvalents visant à réaliser un diagnostic complet et à proposer des solutions adaptées pour diverses problématiques (Source : Département du Nord, Direction de l'Action Sociale).

Objectifs

- Repérer les ménages en situation de précarité énergétique à travers les demandes d'aides financières FSL « fluides » et les visites à domicile des travailleurs sociaux pour lutter contre le non-recours.
- Accompagner, orienter les ménages repérés et mobiliser les dispositifs adaptés.
- Adapter le repérage et l'accompagnement au statut des ménages (locataires et propriétaires occupants).

Description de l'action – Durée 4 ans

Modalités de mise en œuvre Afin de concrétiser ces objectifs, ces derniers ont été décomposés en différentes actions sous le slogan « Ensemble, économisons l'énergie ». L'une de ces actions, le Réseau Nord Energie, portée avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), répond dans le même temps aux objectifs susmentionnés repérage et accompagnement :	Temporalité • A partir de septembre 2024
--	--

• Déploiement du Réseau Nord Energie : - Une plateforme de repérage : - Repérage par les travailleurs sociaux qui interviennent dans le cadre des visites à domicile auprès des ménages accompagnés (propriétaires occupants et locataires du parc privé). - Le professionnel du Département réalise un pré-diagnostic social des ménages en situation de précarité énergétique et/ou d'habitat dégradé via la complétude d'une fiche dématérialisée à déposer sur la plateforme www.precaenergie-nord.fr mise à disposition par l'ADIL. - L'ADIL se charge ensuite de soutenir les ménages repérés via : - La transmission de courriers-types correspondants à sa situation ; - La fluidification des relations locataire/propriétaires-bailleurs ; - Si besoin, l'orientation de la situation du ménage vers le guichet signalement habitat dégradé de l'ARS et/ou le service public de la rénovation de l'habitat en territoire. - Sensibiliser et informer les travailleurs sociaux et médico-sociaux sur l'écosystème de la précarité énergétique. - Boîte à outils, contenant diverses fiches de sensibilisation sur l'écosystème de la précarité énergétique et de l'habitat indigne, en collaboration avec l'ADIL en direction des travailleurs sociaux et médico-sociaux pour notamment la formalisation des diagnostics sociotechniques. - Communiquer autour du Réseau Nord Energie (création de support de communication et intégration d'une page sur le site lenord.fr) • Repérer les ménages en situation de précarité énergétique via le FSL - Faire le lien entre la dématérialisation des demandes FSL fluide et le Réseau Nord Energie - Point de contact gratuit (numéro Nord Habitat) accessible aux travailleurs sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux ménages repérés pour répondre à leurs interrogations, les informer des dispositifs existants et les orienter.	Concourt aux 3 objectifs • Depuis le 17 mars 2025 : expérimentation dans le valenciennois et le cambrésis • Déploiement du Réseau Nord Energie dans les Flandres : ▪ Flandres : juin 2026 ▪ Douaisis : janvier 2027 ▪ Avesnois : courant 2027 • Mise à disposition depuis janvier 2025 dans les territoires expérimentaux du valenciennois et du cambrésis • Depuis mai 2025 : page sur lenord.f • A partir de juillet 2026 sur les arrondissements sur lesquels est déployé le Réseau Nord Energie • Depuis septembre 2024 • Publication de l'appel à projet en avril 2026 pour mise en œuvre au 1er janvier 2027.
---	---

• Accompagner et orienter les ménages vers les dispositifs adaptés. - Intégrer dans l'appel à projets « précarité énergétique FSL », des actions nouvelles visant à mieux repérer et accompagner les publics de manière individuelle ou collective et la mise en place d'un bonus innovation. - Faire évoluer le règlement intérieur du FSL pour accompagner les ménages en situation de précarité énergétique via les aides financières et les mesures d'accompagnement logement - Formaliser des partenariats avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les Villes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), les opérateurs de la rénovation énergétique (volets incitatif et curatif).		A partir de 2027 • Depuis 2025 • Convention tripartite Département du Nord, ADIL, Agence Régionale de la Santé (ARS) depuis le 30 juin 2025
Territoire • Département du Nord	Public cible • Ménages en précarité énergétique bénéficiant d'un accompagnement par les services départementaux (Services sociaux de proximité (SSP), Protection Maternelle Infantile (PMI), Service Enfance (SE), Autonomie) • Ménages sollicitant une aide FSL • Propriétaires occupants ou locataires	
Pilotage Direction de l'action sociale, Service Logement	Co-financeur -	Partenaires impliqués • Opérateurs et contributeurs du FSL • Agence Départementale d'information sur le Logement (ADIL) • Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) • ARS • CAF • Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) • Service Départementaux • Relais Autonomie • Auxiliaires de Vie Sociale (AVS) et Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) • EPCI notamment MEL et communes
Points de vigilance éventuels - Adhésion des ménages à la démarche - Appréhension de la dématérialisation pour les professionnels		

Suivi-évaluation	
Livrable - Plateforme Réseau Nord Energie - Support de communication du Réseau Nord Energie - Boîte à outils réalisée en collaboration avec l'ADIL Indicateurs de réalisation • Nombre de professionnels sensibilisés au repérage • Nombre de ménages repérés en situation de précarité énergétique	Indicateurs d'impact -

Budget prévisionnel de l'action

Année	Etat	Conseil départemental	Total
2024	375 000 €	375 000 €	750 000 €
2025	375 000 €	375 000 €	750 000 €
2026	375 000 €	375 000 €	750 000 €
2027	375 000 €	375 000 €	750 000 €
Total	1,5 M€	1,5 M€	3 M€

Nature des dépenses

- Financement d'opérateurs
- Financement de l'outillage des professionnels (Département et professionnels)
- Chefferie de projet (ingénierie et pilotage)

Indicateurs cibles

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025 (ajustable en fonction des retours de l'expérimentation)	Cible 2026 (ajustable en fonction des retours de l'expérimentation)	Cible 2027 (ajustable en fonction des retours de l'expérimentation)
Nombre de ménages repérés en situation de précarité énergétique	NC	Stabilisation du process et définition des objectifs	500	1500	1500
Nombre de logements énergivores, indécents et indignes-pré-qualifiés par l'ADIL	NC	Stabilisation du process et définition des objectifs	17	51	51

Action 4.2 : En lien avec le comité de pilotage départemental « Aide alimentaire », lutter contre la précarité alimentaire en assurant une meilleure équité territoriale

Présentation de l'action	
Constats et enjeux - En 2023, près de 35 % des Français ne sont toujours pas en capacité de se procurer une alimentation en quantité suffisante pour manger 3 repas par jour (Baromètre IPSOS/Secours Populaire). Ces dernières années, les centres de distribution alimentaire connaissent une augmentation notable de leur fréquentation, notamment liée à l'inflation et à la diminution du reste à vivre pour les ménages précaires. - A ce jour, à l'échelle régionale et du Nord, il n'existe pas de données précises sur le profil des personnes sollicitant des aides alimentaires. Des travaux s'engagent entre partenaires sur le sujet. La diffusion d'une enquête dans le Nord a permis de constater une augmentation de 16 % de la fréquentation des structures d'aide alimentaire sur le département. De nouveaux publics (travailleurs pauvres, personnes âgées, étudiants) recourent à l'aide alimentaire. Par ailleurs, une baisse progressive du nombre de demi-pensionnaires (- 15 %) dans les collèges publics du Département du Nord en lien avec une baisse des aides à la demi-pension (-15 %) est constatée entre 2019 et 2023. - De nombreux acteurs de l'aide alimentaire se côtoient. Une mosaïque de réponses s'est construite sans pour autant assurer une équité d'accès sur l'ensemble du territoire (rapport CESER 09/23). Des initiatives locales se développent pour pallier ces manques comme des épiceries solidaires itinérantes ou des actions citoyennes mais elles sont insuffisantes. Les sources d'approvisionnement et de distribution sont diverses. Cependant, le modèle économique semble, aujourd'hui, s'épuiser et ne pas s'appuyer sur une coordination efficiente des acteurs et une mutualisation des moyens logistiques. - Des difficultés de coordination et de recensement des acteurs de lutte contre la précarité alimentaire se font sentir et laissent également apparaître l'existence de zone blanche et un manque de lisibilité de ces lieux de distribution. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de mener un travail de recensement de l'offre et d'amélioration de la couverture territoriale en structurant durablement la coordination des acteurs de l'aide alimentaire afin de territorialiser l'offre, mutualiser la logistique, favoriser la complémentarité et la diversification des sources d'approvisionnement, réduire le gaspillage alimentaire et optimiser la redistribution du surplus agricole.	
Objectifs - Mettre en place un plan d'action pour améliorer la couverture territoriale de l'aide alimentaire et favoriser la coopération des acteurs du secteur, notamment sur le territoire du Bassin minier (ERBM). - Structurer durablement la coordination des acteurs de l'aide alimentaire afin de territorialiser l'offre. - Réduire le non recours en soutenant les démarches d'aller-vers les plus précaires et notamment la mise à disposition des professionnels et des plus fragiles, l'information relative aux lieux et aux horaires d'ouverture des points de distribution, la plus à jour et la plus complète possible, y compris les initiatives portées par les CCAS. - S'appuyer sur les cantines scolaires, levier contre l'insécurité alimentaire, pour proposer aux collégiens issus de familles modestes, l'accès à une alimentation saine, durable et accessible.	
Description de l'action	
Modalités de mise en œuvre	Temporalité
Renforcer les initiatives collectives à destination des	Dès 2024

Nordistes en situation de précarité. - Mettre en place des actions de sensibilisation au zéro déchets (ex : lutte contre le gaspillage alimentaire par utilisation des restes et des épiluchures). - Mettre en place des actions collectives autour de l'alimentation et la santé (ex : équilibre alimentaire). • Elaborer un état des lieux partenarial. - S'appuyer sur la cartographie des lieux de distribution d'aide alimentaire de la DREETS pour identifier les territoires sans réponse suffisante aux besoins. - Recenser les actions départementales en lien avec la précarité alimentaire par territoire (actions des SSP, actions du projet éducatif départemental des collégiens, actions de la direction de la ruralité). - Réaliser un benchmark des actions innovantes (épicerie sociale itinérante, épicerie mixte, sécurité sociale de l'alimentation, frigo partagés, actions citoyennes...). - Repérer les projets émergents des acteurs (projet d'épicerie itinérante à la Banque alimentaire, projet dans le cadre du PAT de Douai). - Elaboration d'une cartographie des acteurs à partir des données de Soliguide. • Participer à la coordination des acteurs locaux. - Participer aux Programmes alimentaires territoriaux (PAT) et au comité porté par l'Etat. • Accompagner la structuration des acteurs œuvrant dans le champ de la précarité alimentaire en fonction de l'évolution du public accueilli et des difficultés d'approvisionnement. - Optimiser le réseau pour la collecte et la redistribution des surplus des producteurs pour lutter contre le gaspillage alimentaire via les PAT, et l'association SOLAAL. - Contribuer à la structuration des associations (orientation et formations des bénévoles, soutien en communication, cartographie des bénéficiaires par site et actions proposées...). - Impulser et soutenir des actions locales innovantes avec notamment le lancement d'un Appel à Manifestation d'intérêt doté d'une enveloppe de 650000 € comprenant 3 objectifs : ○ Favoriser l'accessibilité des nordistes vulnérables à une alimentation saine et de qualité des nordistes vulnérables, ○ Renforcer la distribution alimentaire en zones blanches et en direction de nouveaux publics, ○ Développer les ateliers d'éducation à l'alimentation saine et durable ; • Faire connaître les actions et dispositifs existants. - Inciter les partenaires du Département à	2nd semestre 2024 2nd semestre 2024-1er semestre 2025 2d semester 2024 1er semestre 2025 A partir de 2025 2d semestre 2025 Juin 2025 A partir de 2025 Du 2 janvier 2026 au 31 mars 2026 : 2^e campagne de l'AMI A partir de 2025
--	--

- s'inscrire au Soliguide. - Accompagner les professionnels du Département dans l'utilisation du Soliguide et de sa connaissance auprès du public. - Communiquer au sein des services départementaux et auprès du public sur les actions et marchés portés par le Département (jardins partagés, kit économie d'énergie, glanage solidaire, ateliers cuisine, livre de recettes, etc.).		
Territoire - Département du Nord - Territoire du Bassin minier (ERBM) en priorité	Public cible Personnes en précarité alimentaire	
Pilotage Direction de l'Action Sociale	Co-financeurs Direction Ruralité Environnement	Partenaires impliqués - Services départementaux : SSP, PASP, Direction des collèges, Direction la Ruralité et l'Environnement - Producteurs locaux et secteur agroalimentaire - EPCI (PAT) - UDCCAS, associations caritatives, épiceries sociales et solidaires
Points de vigilance éventuels Trouver des modalités de mobilisation d'un réseau d'acteurs dense.		
Suivi-évaluation		
Livrable Cartographie des points de livraison et identification des zones à plus de 20 min des points de livraison identifiés par l'Etat Indicateurs de réalisation - Nombre de structures référencées dans Soliguide sur la précarité alimentaire - Nombre d'interventions sociales collectives mises en place sur la précarité alimentaire	Indicateurs d'impact -	

Budget prévisionnel

	Etat	Conseil départemental	Total
2024	525 000 €	525 000 €	1,050 M€
2025	300 480 €	300 480 €	600 960 €
2026	300 480 €	300 480 €	600 960 €
2027	300 480 €	300 480 €	600 960 €
TOTAL	1 426 440 €	1 426 440 €	2 852 880 €

Nature des dépenses

- Financement d'opérateurs
- Chefferies de projet (ingénierie et pilotage)

Indicateurs cibles

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de structures référencées dans Soliguide sur la précarité alimentaire	NC	587	587	587	587
Nombre d'interventions sociales collectives mises en place sur la précarité alimentaire	NC	En cours de définition	30	40	45 = 1 / SSP

ANNEXE 3 Tableau des actions et suivi de leurs indicateurs ANNEXE 3 Tableau des actions et suivi de leurs indicateurs ANNEXE 3										
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD										
Thématique	Indicateur	Situation au 31 déc. 2023	Cible locale en 2024	Résultat atteint en 2024	Cible locale en 2025	Résultat atteint en 2025	Cible locale en 2026	Résultat atteint en 2026	Cible locale en 2027	Résultat atteint en 2027
Axe Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance										
Agir en amont du collège	Nombre d'instances mises en place (nouvelles et suivies)	NC	En cours de définition	1	5	4	4		13	
	Nombre d'actions et d'outils créés et suivis	NC	En cours de définition	0	2	4	4		5	
	Nombre de nouvelles interventions sociales collectives mises en place en partenariat avec les écoles	NC	En cours de définition	1	5	10	10		10	
Soutenir l'accorchage scolaire au collège	Nombre de jeunes collégiens accompagnés par les ALSES	3 229 (269 dans le Douaisis et 438 dans Valenciennois)	NC	3501 (416 dans le Douaisis et 381 dans le Valenciennois)	3734	3734 (374 jeunes accompagnés dans le Douaisis et 439 dans le Valenciennois)	3800		3900	
	Nombre d'actions collectives réalisées	3700	NC	3800	4500	4 896 actions collectives ont été organisées par les ALSES en 2025 (1 869 ponctuelles + 3 027 intégrées à des projets)4 896 actions collectives ont été organisées par les ALSES en 2025 (1 869 ponctuelles + 3 027 intégrées à des projets)4 896 actions collectives ont été organisées par les ALSES en 2025 (1 869 ponctuelles + 3 027 intégrées à des projets)	4 900		4 900	
	Nombre de jeunes mobilisés dans les actions collective	NC		20 651	20 660	21 682	22 000		22 000	
	Nature des demandes exprimées par les jeunes et les objectifs réellement travaillés	2. Besoin de parler, d'être écouté, 3. Accès aux loisirs/vacances1. Scolarité, 2. Besoin de parler, d'être écouté, 3. Accès aux loisirs/vacances1. Scolarité, 2. Besoin de parler, d'être écouté, 3. Accès aux		NC	1. Scolarité, 2. Besoin de parler, d'être écouté, 1. Scolarité, 2. Besoin de parler, d'être écouté, 1. Scolarité, 2. Besoin de parler, d'être écouté,	Demandes identifiées : 1 Aide scolaire et éducative 2 Recherche de stage, d'apprentissage ou d'emploi Objectifs réellement travaillés : 1.Remobilisation et valorisation du jeune 2.Développement de l'autonomie Demandes identifiées : 1 Aide scolaire et éducative 2 Recherche de stage,	NC		1. Scolarité (levée des freins sociaux), 2. Besoin de parler, d'être écouté, 1. Scolarité (levée des freins sociaux), 2. Besoin de parler, d'être écouté, 1. Scolarité (levée	
	Nombre de jeunes accompagnés par les dispositifs « élèves exclus »	282 (Avesnois, Lille, Roubaix, Tourcoing)[1]		NC	300	289	300		300	
	Mesure d'impact social à évaluer sur les 3 ans par un suivi comparatif de cohorte de collégiens (collège avec / sans ALSES)	Etude lancée en 2024		Travail de préparation (4 comités techniques et groupes de travail)	Démarrage de l'étude dans les collèges		Publication des premiers enseignements de l'étude		Publication résultat final de l'étude	
	Nombre de jeunes rencontrés par le travail de rue	*C'est le nombre de		9568*	9983*	9 494 séquences de travail de	9 500 séquences		9 500 séquences	
	Nombre de jeunes accompagnés avec un focus sur le Bassin minier	9 153 (803 dans le Douaisis et 982 dans le valenciennois)		9866 (803 dans le Douaisis et 982 dans le valenciennois)	9 449	9449 (903 dans le Valenciennois et 567 dans le Douaisis)	9 500		9 600	

Renforcer le travail de rue, la présence des éducateurs sur les réseaux sociaux, et les actions de maintien du lien, en direction des mineurs en risque de marginalisation ou rupture	Structuration des séquences de travail de rue (durée et créneaux de la semaine, quartiers concernés)			Plus de deux tiers du travail de rue (68 %) est volontairement ajusté aux rythmes scolaires des collégiens 32 % se déroule en dehors des horaires scolairesPlus de deux tiers du travail de rue (68 %) est volontairement ajusté aux rythmes scolaires des collégiens 32 % se déroule en dehors des horaires scolaires	Idem avec développement sur les weekends et nouveaux lieux de fréquentation des jeunes	70 % des séquences de travail de rue sont réalisées sur des plages horaires adaptées aux rythmes des collégiens 30 % des séquences de travail de rue sont réalisées après 17 heures et en soirée. 70 % des séquences de travail de rue sont réalisées sur des plages horaires adaptées aux rythmes des collégiens 30 % des séquences de travail de rue sont réalisées après 17 heures et en soirée. 70 % des séquences de travail de rue sont réalisées sur des plages horaires adaptées aux rythmes des collégiens 30 % des séquences de travail de rue sont réalisées après 17 heures et en soirée.	Idem avec développement sur les weekends et nouveaux lieux de fréquentation des jeunes		Idem avec développement sur les weekends et nouveaux lieux de fréquentation des jeunes	
Renforcer le travail de rue, la présence des éducateurs sur les réseaux sociaux, et les actions de maintien du lien, en direction des mineurs en risque de marginalisation ou rupture										
Renforcer le travail de rue, la présence des éducateurs sur les réseaux sociaux, et les actions de maintien du lien, en direction des mineurs en risque de marginalisation ou rupture	Nombre d’actions collectives et nombre de jeunes participants	1 541 actions 10 070 participants1 541 actions 10 070 participants		1 850 actions 14 991 participants1 850 actions 14 991 participants	1 869 actions 15 000 participants1 869 actions 15 000 participants	4 896 actions collectives à l’échelle départementale. Ces actions ont mobilisé 4 633 jeunes accompagnés, ainsi que 21 682 participations de jeunes non accompagnés et de familles, illustrant l’impact majeur des actions collectives comme outil de prévention, de socialisation et de repérage des publics.	4 900 actions 21 000 participants4 900 actions 21 000 participants		4 900 actions 21 000 participants4 900 actions 21 000 participants	
	Nombre de jeunes en lien avec l’ADEPAPE ou autre service de maintien du lien après sortie de l’ASE	80 jeunes de 18 à 25		85 jeunes de 18 à 25 ans, dont 9 jeunes sur un accompagnement délégué par le Département.	Réponse aux besoins des jeunes = pas d’objectif chiffré	98 jeunes adhérents de 18 à 25 ans (dont 49 F et 49 H) Dont 30 nouveaux adhérents	105 jeunes de 18-25 ans		105 jeunes de 18-25 ans	
Renforcer le repérage des jeunes NEET en prévention de l'entrée dans le RSA.										
Axe Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits										
Accompagner les parcours des jeunes vulnérables en amont de leur entrée en résidence habitat jeunes (RHJ) et garantir un suivi de parcours sans rupture	Nombre de jeunes accueillis en 2024, 2025 et 2026 dans l'attente du déploiement du dispositif	NC	1 850 (jeunes accueillis)		1 900 (jeunes accueillis)	Les données sont en train d'être traitées et ne seront pas disponible avant fin mai 2025	2 050 (jeunes accueillis)		1 333 (jeunes en situation de vulnérabilité accompagnés)	

Poursuivre et développer les travaux sur l'offre de logements adaptés, notamment dans le sud du Département et les démarches « logement d'abord »	Nombre d'accompagnements et de places de logements adaptés financés par territoire	NC	NC		268	268	281		281	
	Nombre de jeunes ayant bénéficié des dispositifs de logement accompagnés	NC	NC		364	364	411		464	
	Nombre de jeunes ayant accédé au logement	NC	NC		330	330	380		430	
Poursuivre et développer les travaux sur l'offre de logements adaptés, notamment dans le sud du	Nombre de places créées	NC	NC		268	268	281		281	
Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles des travailleurs sociaux et équipes socioadministratives	Nombre de professionnels formés	NC	Définition du plan de formation	0	+ 370	68	+ 370		+ 370	
Améliorer la prise en charge des situations d'illectronisme par le renforcement du repérage et de l'accompagnement des Nordistes	Nombre Professionnels formés	NC	Rédaction cahier des charges		Lancement marché		250		250	
Organiser et animer le maillage territorial des acteurs	Nombre de partenaires associés	NC	En cours de définition		1000		1000		1000	
	Nombre d'instances partenariales actives	NC	Formalisation des instances		6		45		45	
Axe Construire une transition écologique solidaire										
Repérer les ménages et accompagner les personnes en situation de vulnérabilité énergétique via les visites à domicile des travailleurs sociaux du Département et à travers le Fonds de Solidarité Logement (FSL)	Nombre de ménages repérés en situation de précarité énergétique	NC	Stabilisation du process et définition des objectifs		500	+ 74 ménages fait l'objet de la complétude d'une fiche par un TS dans le cadre du RNE. Cela fait donc un total de 2113 ménages.2 039 ménages repérés (chiffre encore en cours de consolidation) dans le cadre de l'AAP PE 2024. + 74 ménages fait l'objet de la complétude d'une fiche par un	1500		1500	
	Nombre de logements énergivores, indécents et indignes pré-qualifiés par l'ADIL	NC	Stabilisation du process et définition des objectifs		17	Logements préqualifiés par l'ADIL en 2025 : 63 - Car au 31 décembre 2025, 74 fiches remontées par les TS : - 52 plans d'action signés et acceptés par les ménages - 3 plans refusés par les ménages - et 8 plans d'action en attente de signature par les ménagesLogements préqualifiés par l'ADIL en 2025 : 63 - Car au 31 décembre 2025, 74 fiches remontées par les TS : - 52 plans d'action signés et acceptés par les ménages - 3 plans refusés par les ménages - et 8 plans d'action en attente de signature par les ménages	51		51	
En lien avec le comité de pilotage départemental « Aide alimentaire », lutter contre la précarité alimentaire en assurant une meilleure équité territoriale	Nombre de structures référencées dans Soliguide sur la précarité alimentaire	NC	587		587		587		587	
	Nombre d'interventions sociales collectives mises en place sur la précarité alimentaire	NC	NC	NC	17	17	30	NC	A compléter au 31/12/2026	

Annexe 4
Tableau financier du contrat local des solidarités
Région Hauts-de-France - Département du Nord
Prévisionnel Année 2026

Axes de la contractualisation	Fiche action N°	Intitulé de l'action <i>une ligne par action financée</i>	Participation État pour l'avenant 2026	Crédits CD affectés pour l'avenant 2026	Participation d'autres financeurs le cas échéant	Budget global de l'action prévu en 2026
Axe Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance	1.1.1	<i>Agir en amont du collège</i>	25 480,00 €	25 480,00 €	- €	50 960,00 €
	1.1.2	<i>Soutenir l'accrochage scolaire au collège</i>	2 056 000,00 €	2 056 000,00 €	- €	4 112 000,00 €
	1.2.1	<i>Renforcer le travail de rue, la présence des éducateurs sur les réseaux sociaux, et les actions de maintien du lien, en direction des mineurs en risque de marginalisation ou rupture</i>	950 000,00 €	950 000,00 €	- €	1 900 000,00 €
	Sous total		3 031 480,00 €	3 031 480,00 €	- €	6 062 960,00 €
Axe Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits	3.1.1	<i>Accompagner les parcours des jeunes vulnérables en amont de leur entrée en résidence habitat jeunes (RHJ) et garantir un suivi de parcours sans rupture</i>	1 115 000,00 €	1 685 000,00 €	- €	2 800 000,00 €
	3.1.2	<i>Poursuivre et développer les travaux sur l'offre de logements adaptés, notamment dans le sud du Département et les démarches "logement d'abord"</i>	1 125 000,00 €	1 125 000,00 €	- €	2 250 000,00 €
	3.2.1	<i>Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles des travailleurs sociaux et équipes socio-administratives</i>	77 500,00 €	77 500,00 €	- €	155 000,00 €
	3.2.2	<i>Améliorer la prise en charge des situations d'illectronisme par le renforcement du repérage et de l'accompagnement des Nordistes</i>	- €	- €	- €	- €
	3.2.3	<i>Organiser et animer le maillage territorial des acteurs</i>	- €	- €	- €	- €
	Sous total		2 317 500,00 €	2 887 500,00 €	- €	5 205 000,00 €
Axe Construire une transition écologique solidaire	4.1	<i>Repérer les ménages et accompagner les personnes en situation de vulnérabilité énergétique via les visites des travailleurs sociaux et médico sociaux du Département et à travers le Fonds de Solidarité Logement (FSL)</i>	375 000,00 €	375 000,00 €	- €	750 000,00 €
	4.2	<i>En lien avec le comité de pilotage départemental "Aide alimentaire", lutter contre la précarité alimentaire en assurant une meilleure équité territoriale</i>	325 000,00 €	325 000,00 €	- €	650 000,00 €
	Sous total		700 000,00 €	700 000,00 €	- €	1 400 000,00 €
	TOTAUX FINANCIERS		6 048 980,00 €	6 618 980,00 €	- €	12 667 960,00 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL**Réunion du 29 juin 2026**

OBJET : Pacte Local des Solidarités : pilier "Solidarités" - adoption de l'avenant 2026 au Contrat Local des Solidarités (CLS) et pilier "Emploi" - adoption de l'avenant 2026 à la Contractualisation Insertion et Emploi (CIE)

Le 18 septembre 2023, l'Etat a présenté le Pacte des solidarités aux acteurs de l'insertion et de l'emploi. Ce pacte a pris la suite de la dynamique engagée avec la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec pour objectif d'en tirer les enseignements et d'en reposer les grands engagements autour de quatre enjeux :

- Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance, en s'appuyant notamment sur le service public de la petite enfance et en agissant aux âges clés pour prévenir les inégalités touchant les personnes précaires et modestes ;
- Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous, en favorisant l'insertion des publics, en développant des réponses pour lever les freins périphériques à l'emploi et en déployant les expérimentations pour un accompagnement renouvelé des allocataires du RSA au-delà des 18 premiers territoires pilotes de ces expérimentations ;
- Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits, en déployant les démarches d'aller-vers et mobilisant les dispositifs et acteurs en faveur de la prévention des expulsions ;
- Construire une transition écologique solidaire, en facilitant l'accès aux aides en matière de logement, de mobilité, d'eau et d'énergie ainsi qu'à une alimentation de qualité.

La contractualisation entre le Département et l'Etat au titre du Pacte local des solidarités pour le Nord a été établie sur le fondement des priorités d'intervention du Département et des orientations nationales. Elle s'organise autour de deux piliers, le premier dit « pilier Solidarités », le second dit « pilier Emploi ». La contractualisation au titre du pilier Solidarités couvre la période 2024-2027. Celle au titre du pilier « Emploi » a couvert dans un premier temps, dans l'attente de la mise en œuvre de la Loi pour le plein emploi, la seule année 2024, puis a donné lieu à une convention couvrant la période 2025-2027.

La contractualisation au titre du Pacte local des solidarités pour le Nord intègre l'engagement de l'Etat et du Département en faveur du territoire du renouveau du bassin minier, les objectifs d'agir en faveur de la mobilité, de l'accès à l'emploi, de la promotion de la santé étant partagés. 500 000 € sur la participation de l'Etat d'une part et la contribution du Département d'autre part sont fléchés sur ce territoire. Cet engagement intervient en articulation avec la contractualisation ERBM (délibération DTT/2025/111).

I- L'avenant à la convention départementale pour l'insertion et l'emploi (CIE) 2025-2027

La poursuite de la contractualisation au titre du pilier « Emploi » intègre les évolutions portées par la Loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.

Conformément à l'instruction ministérielle DGEFP/DFT/2026/14 du 20 mars 2026 relative à la mise en œuvre, pour l'année 2026, de la contractualisation 2025-2027 entre l'État et les conseils départementaux pour l'insertion et l'emploi, cette contractualisation repose désormais sur deux volets de mise en œuvre :

- Le volet 1 relatif à l'application de la loi sur le plein emploi conditionne le soutien de l'Etat au respect du calendrier de mise en œuvre de la loi notamment sur le plan technique (interopérabilité des systèmes d'information entre le Département et France Travail). Les financements 2027 sur ce volet pourront évoluer selon l'état d'avancement des projets. Ce volet assure notamment le cofinancement de l'ingénierie de projets mise en œuvre par le Département.
- Le volet 2 vise à soutenir le déploiement progressif de l'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi allocataires du RSA. Un objectif départemental de 30 000 nouveaux parcours intensifs pour l'année 2026 a été arrêté avec l'Etat. Ce volet permet le cofinancement de l'engagement du Département à travers ses 4 Maisons Nord Emploi et la mobilisation des délégataires lauréats des AAP « Accompagnement intensif » et « Insertion et Emploi » pour les parcours constitutifs de l'accompagnement intensif.

Il permet par ailleurs la mise en œuvre de dispositifs permettant un accompagnement adapté à des publics spécifiques notamment moins de 30 ans, familles monoparentales ou publics très éloignés de l'emploi, ainsi que d'actions de levée des freins en particulier, à la mobilité, la santé, ou en faveur des modes de garde et de l'équilibre vie professionnelle / vie familiale.

La poursuite des actions engagées en 2024 et 2025 est possible si elles sont cohérentes avec les objectifs retenus dans le cadre de la nouvelle contractualisation.

Le détail de la contractualisation avec l'Etat au titre de ce pilier est présenté en annexe 1 à la présente délibération.

Un cofinancement à 50 % est prévu au niveau national sur les 2 volets pour des actions nouvelles, renforcées ou préexistantes si elles concourent activement à la mise en œuvre de la loi sur le plein emploi. Pour autant, l'arrêt des expérimentations pour un accompagnement rénové des allocataires du RSA en décembre 2025 s'est traduit par un redéploiement partiel de la participation de l'Etat à ces expérimentations. Le Département afin de garantir l'ambition de la politique de retour à l'emploi dans le Nord, a acté une participation plus importante du Département sur le volet 2. Ainsi la participation de l'Etat au CIE pour 2026 s'élève à 11 333 782 € alors que celle du Département s'élève à 14 833 782 €.

II- L'avenant au Contrat Local des Solidarités (CLS) 2024-2027

La contractualisation au titre du pilier « Solidarité » s'organise autour de l'engagement partagé de l'Etat et des Départements dans la lutte contre la pauvreté à travers trois priorités : lutter contre la pauvreté dès l'enfance (notamment en prévenant les trajectoires pouvant mener à la pauvreté), lutter contre la grande exclusion par un meilleur accès aux droits, construire une transition écologique solidaire.

Au terme de deux années de mise en œuvre, le montant global de la participation de l'Etat a été conservé au même niveau que celui de 2024 et 2025 soit 6 048 980 € sans modification en 2026 de la répartition de ces crédits entre les actions.

Une évaluation dite « à mi-parcours » du « Contrat Local des Solidarités » sera réalisée en 2026. Elle fera l'objet d'une communication ad hoc.

Le détail du présent avenant qui confirme la participation de l'Etat pour 2026 est présenté en annexe 2.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'approuver l'avenant 2026 à la convention « Insertion – Emploi » entre le Département du Nord et l'Etat pour 2025-2027 pour les volets 1 et 2 dans les termes du projet joint en annexe 1 ;
- d'approuver l'avenant 2026 au « Contrat Local des Solidarités » entre le Département du Nord et l'Etat pour 2024-2027 dans les termes du projet joint en annexe 2 ;
- de m'autoriser à signer tout document ou acte en lien avec les contractualisations précitées.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12002OP018	12002E26			13 269 455,60 €
11004OP011	11004E07			4 113 306,40 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord